



# RAPPORT D'ACTIVITÉ

2017 - 2018

---

FÉDÉRATION SUISSE ROMANDE  
DES ENTREPRISES DE PLÂTRERIE-PEINTURE



# SOMMAIRE

Le mot du Président	05
Le message du Directeur	07
Situation économique	08 - 09
Situation du marché et prix	10 - 14
CCT romande du second œuvre	15
Caution	16
FREPP Info	17
RESOR	18 - 19
Formation de base	20 - 23
Formation supérieure	24 - 25
Promotion des professions	26 - 27
Collecte des déchets spéciaux	28
FP <sup>3</sup> - Fonds professionnel romand de la plâtrerie-peinture	29
Les Vrais Pros!	30 - 31
Sécurité au travail	32
SUVA	33
Associations économiques (ConstructionRomande, USAM, UPS)	34 - 35
Fournisseurs partenaires	36 - 37
75 <sup>e</sup> FREPP	38 - 45
Commissions	46 - 47
En vente, team et comité FREPP	48 - 49

*Dans ce rapport, le genre masculin est utilisé comme générique, dans le seul but de ne pas alourdir le texte.*  
Photo de couverture : Lindaphoto.ch



# LE MOT DU PRÉSIDENT



En cette année du 75<sup>e</sup> anniversaire, on serait plutôt tenté de dresser un bilan plus général de l'œuvre de la FREPP que de ne parler que des douze mois précédents. Afin que l'historique de notre fédération, dressé à l'occasion de ces ¾ de siècle d'existence, soit l'objet de traces écrites qui pourront être versées à la postérité, nous y consacrerons un chapitre du présent rapport. Cette parenthèse mise à part, je vais donc évoquer l'année écoulée, et celle-ci fut l'objet de nombreuses sources de satisfaction. Au chapitre des conditions de travail tout d'abord, la délégation patronale, après d'âpres et laborieuses discussions, est parvenue à faire valoir nombre de ses propositions pour finalement arriver à un accord satisfaisant avec les partenaires sociaux.

Dans le domaine de la formation continue, si l'enchaînement des sessions de chef de chantier, contremaître et maîtrise au niveau de la peinture se poursuit avec entrain et réussite, c'est au niveau de la plâtrerie que l'on connaît la plus grande satisfaction avec à nouveau et après plus de vingt ans, une nouvelle volée prometteuse de contremaître « plâtrier ».

Les efforts consacrés à la formation de base se matérialiseront par, après le secteur de la peinture, l'édition de classeurs d'enseignement de la profession de « plâtrier ». Avec plus de 1000 pages de matière richement illustrées, cet ouvrage a été réalisé grâce à la collaboration des enseignants et sera disponible dès cet automne. Et le « papier peint » ne sera pas en reste, puisqu'un classeur de formation contenant de nombreux échantillons sera également réalisé avec le concours de notre fournisseur partenaire.

Sur le plan de la défense des intérêts des professions et du secteur du bâtiment en général, un important travail de lobbying auprès de nos élus fédéraux a été exercé par ConstructionRomande que j'ai l'honneur de présider.

Mais un des domaines qui nous préoccupe le plus est celui de la concurrence déloyale qu'il est extrêmement difficile de juguler. Un grand pas a cependant été fait : celui de convaincre les collègues alémaniques d'adopter le badge professionnel que nous prônons maintenant depuis de nombreuses années. Aujourd'hui, la prise de conscience politique de la problématique et la volonté d'y trouver une parade rapidement laisse entrevoir un espoir d'assainissement dans ce domaine. Mais il est absolument indispensable de maintenir la pression à tous les niveaux de décision.

Voilà pour l'essentiel, en quelques mots, mais les pages suivantes vous renseigneront plus en détail sur chacun des points évoqués et de nombreux autres.

Il me reste dans ce mot d'introduction à vous remercier, chers membres et entrepreneurs en plâtrerie-peinture, pour l'intérêt que vous portez à votre organisation professionnelle et la confiance que vous témoignez aux personnes qui la conduisent avec engagement et convictions.

André Buache  
Président FREPP



# LE MESSAGE DU DIRECTEUR



Une association professionnelle telle que la FREPP et les associations cantonales qui la composent doivent avoir pour objectif essentiel de servir les professions qu'elles représentent. Les intérêts des entreprises romandes de plâtrerie-peinture doivent être le but suprême auquel il ne peut être fait aucune entorse.

Et c'est dans cet esprit que votre comité, votre président, votre directeur ainsi que tout le staff de la FREPP s'efforcent, jour après jour, de vous apporter leur soutien, de vous offrir des prestations, de valoriser l'image des entrepreneurs plâtriers-peintres et de pérenniser les professions par un apprentissage et une formation supérieure de qualité.

En parcourant le présent rapport, vous découvrirez la palette très large des prestations que peut et doit fournir une association professionnelle afin de remplir totalement son rôle.

Ce catalogue, loin d'être exhaustif, vous permettra certainement de constater que vos cotisations sont bien investies et que toutes les personnes au service de vos professions font un travail de qualité indispensable à sa pérennité.

L'évolution régulière très favorable du nombre de nouveaux diplômés permet aujourd'hui de disposer de professionnels très bien formés en suffisance pour les commissions de formation supérieure, pour les mandats d'experts, de membre de différentes commissions et comités ; ce renouvellement du personnel des associations est indispensable pour une vision tournée vers l'avenir et les nouveaux défis que chacun devra relever.

Un de ceux-ci, que le comité s'est lancé, c'est l'organisation de championnats romands de la plâtrerie-peinture, manifestation permettant à nos jeunes les plus performants de faire tout l'étalage de leur virtuosité dans la pratique de leur métier. Cette manifestation pourrait se dérouler dans une foire des métiers ou commerciale afin que cette démonstration puisse susciter des vocations et séduire un large public. En cette année du 75<sup>e</sup>, il était nécessaire de jeter un regard sur le parcours de notre fédération et l'évolution de ses prestations. Mais un regard dans le rétroviseur, dans le monde professionnel comme sur la route, c'est surtout utile pour dépasser. Dépasser, aller au-delà de ce qui a déjà été réalisé et offrir à la fédération, aux belles professions qu'elle représente ainsi qu'à tous les entrepreneurs plâtriers-peintres de Suisse romande des prestations à la hauteur de leurs attentes et de leurs besoins.

Marcel Delasoie  
Directeur FREPP

# SITUATION ÉCONOMIQUE

Contrairement aux prévisions, l'économie de notre pays a fléchi quelque peu en 2017, mais on peut le constater, c'est pour mieux rebondir en 2018 grâce à un € qui se reprend et offre des perspectives intéressantes à l'industrie d'exportation suisse. La croissance de l'économie romande devrait s'élever à 2,3 % en 2018, ce qui la remettrait au niveau de 2014. La croissance mondiale que l'on peut constater est également réjouissante, d'autant plus qu'elle est bien répartie entre pays émergents et pays industrialisés. Cette situation devrait donc se poursuivre l'an prochain également.

Mais il est des évènements qui apportent leur lot d'incertitudes. Le Brexit, la politique internationale des Etats-Unis, les tensions géopolitiques dans les pays du golfe et l'évolution

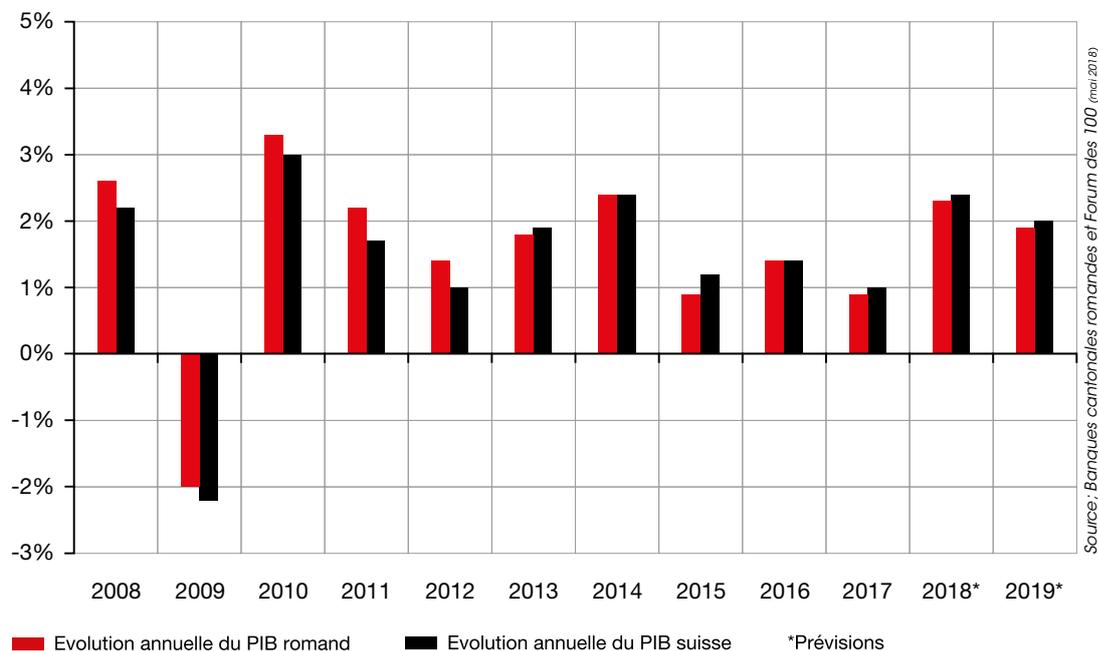
des relations avec la Corée du Nord et l'Iran sont également des éléments qui peuvent influencer, à la hausse comme à la baisse, la bonne marche de l'économie mondiale.

## CONSTRUCTION

Le fléchissement de la croissance constaté dans le domaine de la construction en 2017 est significatif mais, selon les prévisions, ne s'inscrit pas dans le long terme puisque 2018 devrait permettre au secteur de reprendre une belle vigueur avec plus de 2 % de croissance. Ce qui inquiète plus le milieu artisanal, ce n'est pas tant le volume que la manière de construire. On fait de plus en plus souvent appel aux entreprises de construction générale, qui pour beaucoup, sont de véritables machines à pressuriser les artisans. Celles-ci sont en effet moins sensibles à

## Evolution comparée des PIB romand et suisse

(valeurs réelles)



## Evolution comparée de la construction

et du PIB romand (valeurs réelles)



l'argument de qualité des travaux et de respect de l'éthique professionnelle que ne pourrait l'être un maître d'œuvre construisant pour son propre compte. L'argument prix est donc le critère principal d'adjudication et bien souvent on ne vous achète plus des travaux mais des rabais et des escomptes.

### TAUX DE LOGEMENTS VACANTS

La détente sur le marché de la location est perceptible, même si la situation des villes de Lausanne et Genève reste difficile. Les

appartements disponibles dans ces deux villes ne sont pas légion et les tarifs de location demeurent à un niveau élevé. Tout le contraire en Valais où l'on se trouve dans la situation inverse d'une offre pléthorique, principalement dans les villes de plaine. Les agences immobilières redoublent d'astuces (3 premiers loyers offerts, prime déménagement...) pour remplir les nombreux appartements qu'elles ont à disposition. Les loyers sont sur une tendance baissière et les appartements vétustes qui ne sont pas rafraîchis ont de la peine à trouver preneur.

### TAUX DE LOGEMENTS VACANTS AU 1<sup>er</sup> JUIN

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
FR	0.92 %	0.77 %	0.77 %	0.66 %	0.78 %	0.96 %	1.24 %	1.34 %
GE	0.23 %	0.25 %	0.33 %	0.36 %	0.39 %	0.41 %	0.45 %	0.51 %
NE	1.30 %	1.19 %	1.18 %	0.82 %	1.04 %	1.28 %	1.15 %	1.53 %
VS	1.15 %	1.02 %	1.13 %	1.30 %	1.58 %	1.76 %	1.81 %	2.25 %
VD	0.46 %	0.52 %	0.56 %	0.61 %	0.68 %	0.68 %	0.81 %	0.91 %
Suisse	0.94 %	0.94 %	0.94 %	0.96 %	1.08 %	1.19 %	1.30 %	1.45 %

# SITUATION DU MARCHÉ ET PRIX

## PRIX

A en croire les statistiques de l'OFS, les prix pratiqués dans le domaine du bâtiment seraient revus à la hausse. Les entrepreneurs plâtriers-peintres romands seront certainement les premiers surpris de ce constat qui ne se vérifie pas vraiment sur le terrain. Les gens construisent-ils un peu plus cher, c'est ce qui influencerait ces données? La question reste posée. Mais pour des travaux identiques, il est toujours aussi difficile en 2018 d'obtenir un juste prix qui permettrait de dégager une petite marge indispensable à la pérennité des entreprises. La bataille

est toujours aussi rude et, c'est bien connu, au final, le perdant est toujours l'entrepreneur qui concède des rabais qui rendent impossible une réalisation dans les règles de l'art.

Mais, vous, «LES VRAIS PROS», ne pouvez pas bâcler un travail, en justifiant que vous n'avez pas les prix pour faire mieux. Le respect de l'éthique professionnelle et des réalisations de qualité, c'est ce qui vous différenciera toujours des gâches métiers, vendeurs de rabais et, surtout, ce qui a permis ou permettra à votre entreprise de forger sa réputation et s'inscrire dans la durée.

>>>

# LES VRAIS PROS

... mettent en œuvre des **matériaux** de qualité

... éliminent leurs déchets de façon **adéquate**

... travaillent avec du **personnel qualifié**

... respectent les normes en matière de **sécurité** au travail

... garantissent la **qualité** de leurs travaux

... assurent la **formation** de leurs collaborateurs

... respectent les conditions de travail de la branche

... forment des **apprentis**



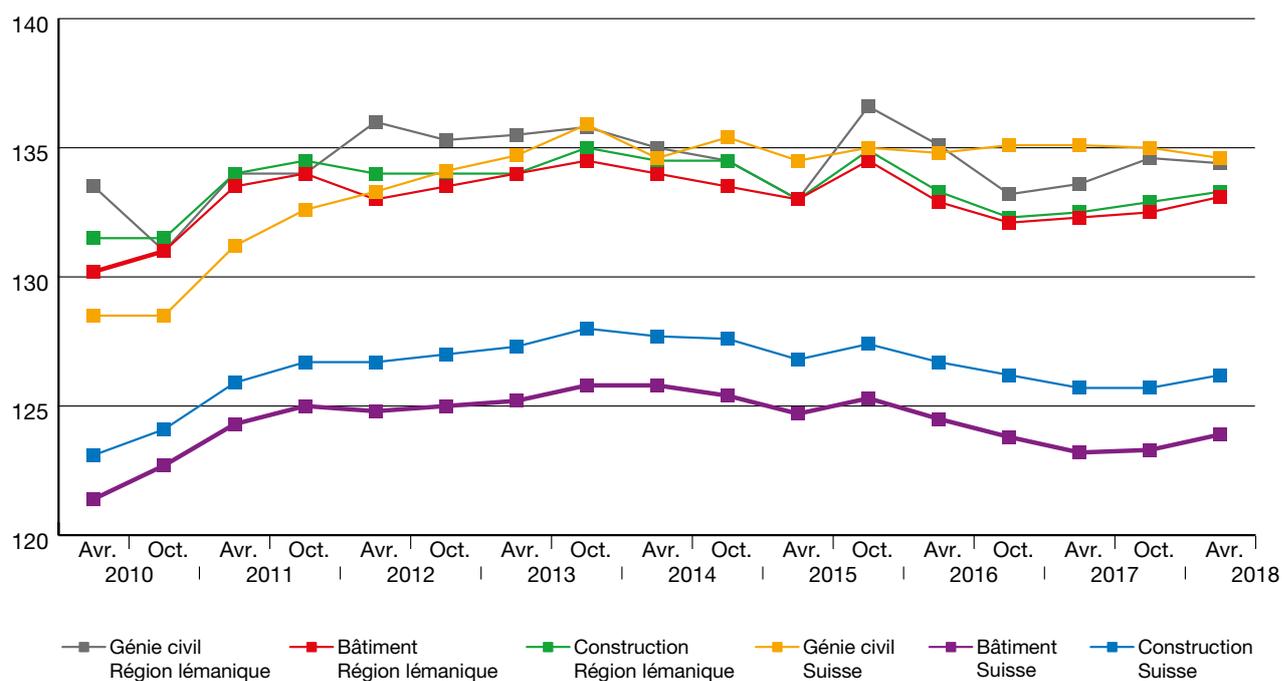
fédération suisse romande  
des entreprises de plâtrerie-peinture  
[www.frepp.ch](http://www.frepp.ch)

# LES VRAIS PROS!

## CONSTRUCTION ET LOGEMENT, LES PRINCIPAUX CHIFFRES

Bâtiments à usage d'habitation	2014	1 695 769	2015	1 712 893	2016	1 730 415
Nouveaux bâtiments avec logements	2014	13 238	2015	13 390	2016	12 701
Nombre total de logements	2014	4 289 428	2015	4 351 846	2016	4 420 829
Logements nouvellement construits	2014	49 162	2015	53 012	2016	52 034
Surface moyenne par logement	2014	99 m <sup>2</sup>	2015	99 m <sup>2</sup>	2016	99 m <sup>2</sup>
Surface par habitant	2014	45 m <sup>2</sup>	2015	45 m <sup>2</sup>	2016	45 m <sup>2</sup>
Loyer moyen	2014	Fr. 1348.-	2015	Fr. 1306.-	2016	Fr. 1322.-
Habitants par logement	2014	2,3	2015	2,3	2016	2,2
Habitant par pièce	2014	0,6	2015	0,6	2016	0,6
Taux de logements en propriété	2014	37,4%	2015	38,4%	2016	38,2%

## Evolution de l'indice des prix de la construction pour la Région lémanique et la Suisse



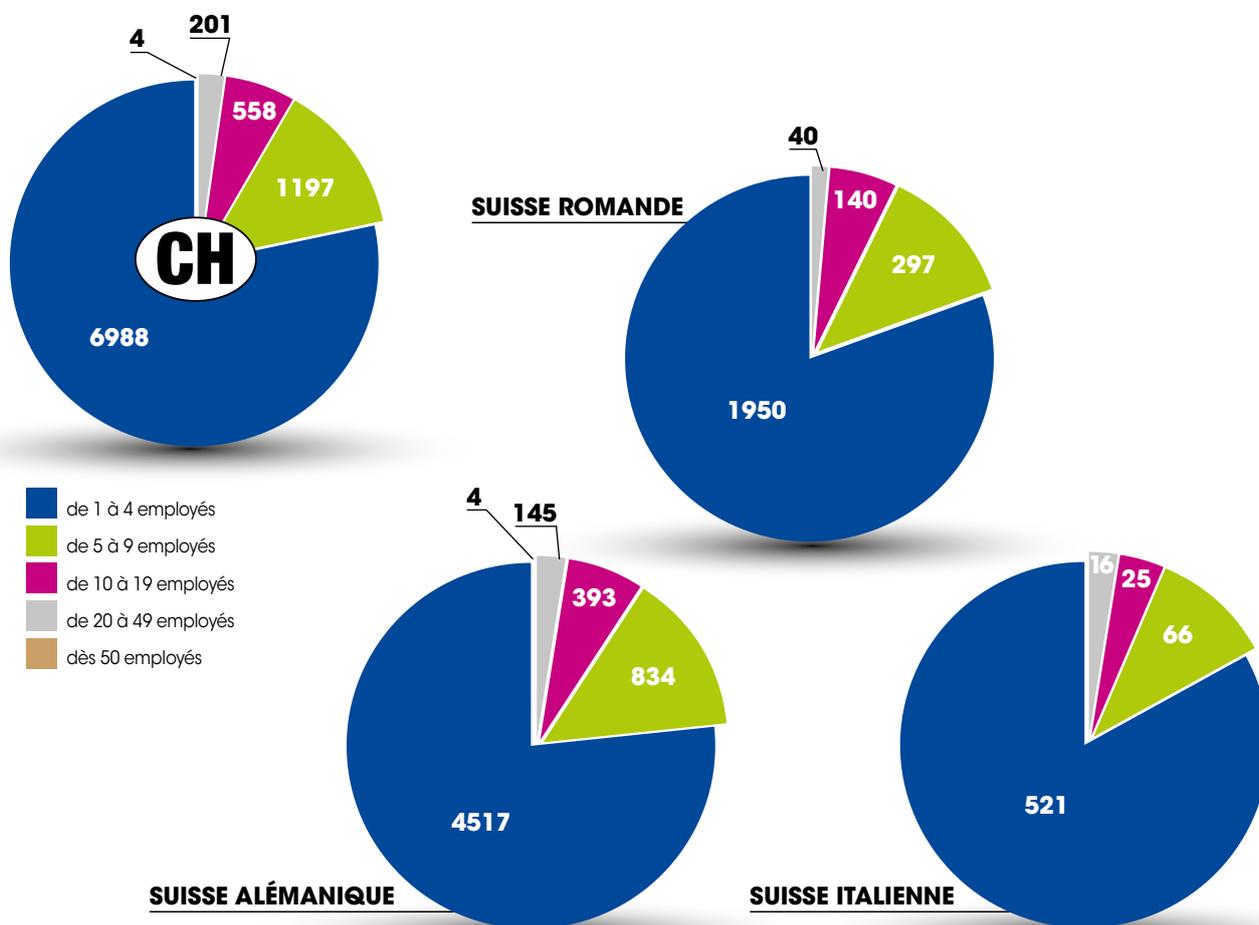
# SITUATION DU MARCHÉ ET PRIX

>>> S'il n'est une surprise pour personne que la taille des entreprises, ou plus précisément le nombre de leurs collaborateurs, peut fluctuer de façon relativement importante d'une période à l'autre, il est tout de même surprenant de constater que le nombre d'entreprises occupant plus de 20 collaborateurs a régressé d'un tiers alors que dans le même temps, le nombre d'entreprises de moins de 5 collaborateurs a progressé légèrement. En constatant que le nombre d'emplois totaux dans la branche en Suisse est de 37 595, quasi

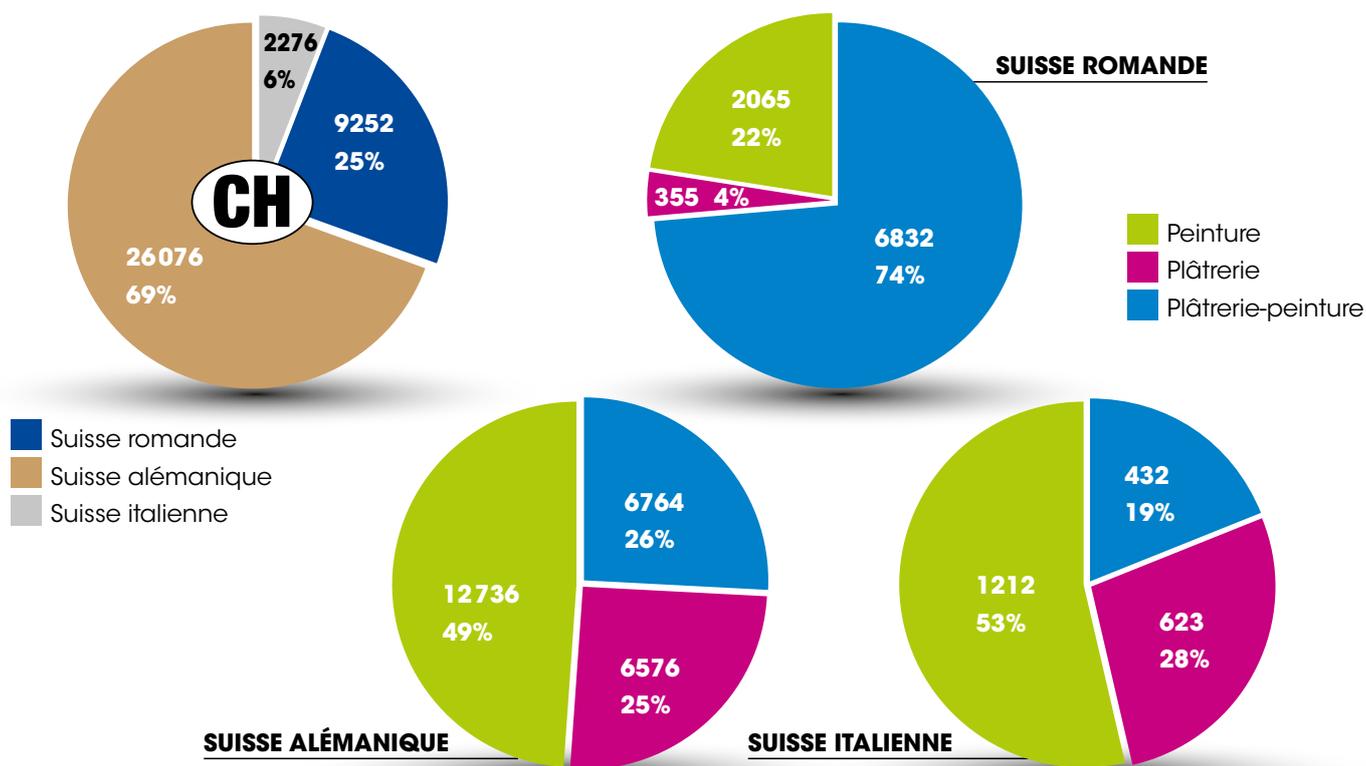
identique à celui de l'année précédente, on peut en tirer la conclusion que c'est bien la structure des entreprises de la branche qui est en train de changer et non le volume de travail qui fluctue. S'agissant de l'activité des entreprises de notre branche, nous constatons encore une fois qu'elle va à l'encontre de ce qui est préconisé par le SEFRI, à savoir que le nombre d'entreprises mixtes progresse tandis que celui des entreprises pratiquant uniquement la peinture, ou uniquement la plâtrerie, régresse significativement.

>>>

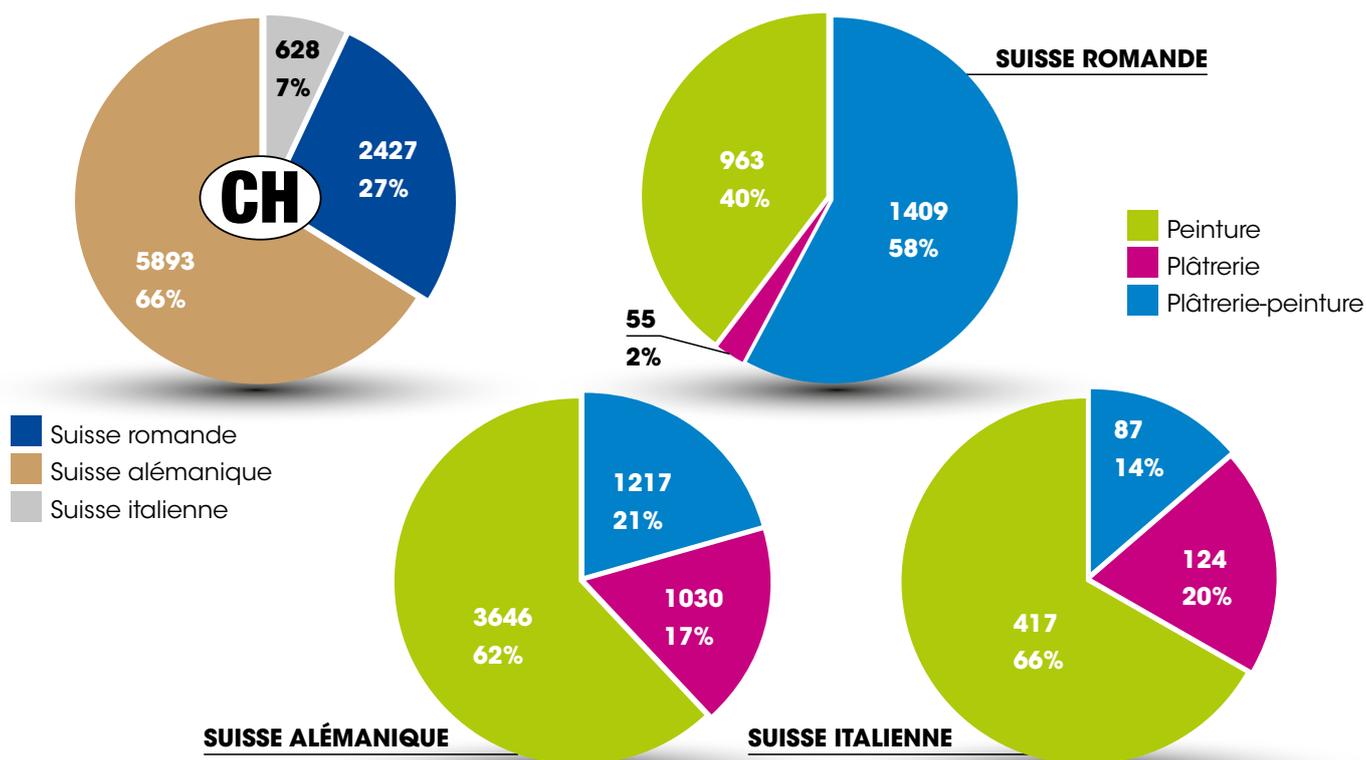
## NOMBRE D'ENTREPRISES PAR TAILLE DANS LA PLÂTRERIE-PEINTURE



## NOMBRE D'EMPLOIS DANS LA PLÂTRERIE-PEINTURE



## NOMBRE D'ENTREPRISES DANS LA PLÂTRERIE-PEINTURE



# SITUATION DU MARCHÉ ET PRIX

## DÉPENSES ET RÉSERVES DE TRAVAIL DANS LA CONSTRUCTION

	Valeurs absolues en milliards 2014	Valeurs absolues en milliards 2015	Valeurs absolues en milliards 2016	Bâtiments					
				Investissements variation annuelle en %			Réserves de travail (invest.) variation annuelle en %		
				2015	2016	2017	2016	2017	2018
Vaud	5,8 Mia	5,8 Mia	5,9 Mia	-1,8%	2,5%	2,9%	4,4%	9,4%	8,0%
Valais	2,9 Mia	3,2 Mia	3,0 Mia	14,1%	-5,8%	-5,6%	-2,1%	-4,7%	1,4%
Genève	4,0 Mia	4,3 Mia	4,7 Mia	12,6%	6,9%	2,1%	6,4%	4,8%	11,3%
<b>Région lémanique</b>	<b>12,8 Mia</b>	<b>13,3 Mia</b>	<b>13,6 Mia</b>	<b>6,1%</b>	<b>2,2%</b>	<b>0,7%</b>	<b>3,6%</b>	<b>5,0%</b>	<b>7,5%</b>
Fribourg	2,3 Mia	2,3 Mia	2,3 Mia	0,4%	0,2%	5,3%	-15%	30,5%	2,5%
Neuchâtel	0,9 Mia	0,8 Mia	0,9 Mia	-4,8%	3,8%	-3,5%	0,2%	34,9%	-18,1%
Jura	0,6 Mia	0,6 Mia	0,5 Mia	13,6%	-9,8%	-5,8%	-17,3%	-16,0%	-9,3%
<b>Suisse</b>	<b>65,6 Mia</b>	<b>66,3 Mia</b>	<b>66,4 Mia</b>	<b>1,7%</b>	<b>0,5%</b>	<b>0,8%</b>	<b>-2,6%</b>	<b>4,3%</b>	<b>2,6%</b>

>>> Le volume des investissements dans la construction en Suisse romande a significativement baissé pour se rapprocher de la moyenne suisse. Mais selon les prévisions, ce ne serait qu'un fléchissement passager. Si l'on en croit les données récoltées par l'OFS, les réserves de travail de la région lémanique seraient proportionnellement trois fois plus élevées que la moyenne suisse alors que dans l'arc jurassien, il semblerait que ces réserves soient en forte diminution.

Il est évident que ces chiffres sont à lire et analyser avec beaucoup de retenue, car il semble irréaliste que les variations du volume des investissements prévus soient aussi importantes que relevées.

# SECOND ŒUVRE CCT ROMANDE

Ce fut laborieux, comme souvent, mais les partenaires sociaux du second œuvre romand de la construction sont parvenus à un accord pour une CCT de 4 ans, soit valable jusqu'au 31 décembre 2022. Ces négociations se sont déroulées relativement rapidement jusqu'à la séance où l'on a abordé les articles dont la modification avait directement une incidence financière. Heures de travail, jours fériés, jours chômés, classes de salaire, temps de déplacement, indemnités de déplacement et de repas étant les principaux points d'achoppement. Pour chacun de ceux-ci, les positions syndicales revendicatrices étaient opposées au front ferme du patronat, ouvert à des améliorations quant au fonctionnement, mais opposé à toutes mesures ayant des incidences financières pour les entreprises. Dès lors, la progression fut millimétrique d'une séance à l'autre, chaque camp avançant ses arguments.

Il a fallu arriver à fin 2017, soit au moment clé de savoir si on allait prolonger à nouveau l'ancienne convention ou si l'on voulait tout de même capitaliser sur les avancées qui avaient pu laborieusement être faites. La fermeté déterminée de la délégation patronale a finalement été la bonne stratégie, car sans rien

lâcher sur des points essentiels pour elle, les parties sont finalement parvenues à un accord dont le texte finalisé devrait obtenir, avec une once de bonne volonté du SECO, la déclaration de force obligatoire d'ici la fin 2018.

## PRINCIPALES MODIFICATIONS DE LA NOUVELLE CCT-SOR 2019-2022

**Salaires : adaptation automatique** au renchérissement calculé sur la base de l'indice d'août 2017 (base décembre 2015) soit : **100.6 jusqu'à maximum 1,5 %** – au-delà, les adaptations feront l'objet de négociations

**Horaire de travail :** + de souplesse pour le régime de base (travailleurs payés à l'heure salaire constant)

**Indemnité de repas :** 18.-

**Indemnisation kilométrique :** Fr. 0.65

**Retraite anticipée :** rente de Fr. 50.- supplémentaire pour paiement des cotisations sociales

**S'agissant des salaires 2018**, compte tenu du fait que l'évolution de l'indice n'a pas encore rejoint l'indice de référence fixé (103.9 août 2008 – indice base décembre 2005), ils sont demeurés inchangés.

## SALAIRES MINIMUMS ROMANDS 2018 DANS LA PLÂTRERIE-PEINTURE

Classe CE	Chef de chantier et contremaître	A + 10%	32.25	
<b>Classe A</b>	<b>dès la 3<sup>e</sup> année après apprentissage</b>	<b>A</b>	<b>29.30</b>	
	2 <sup>e</sup> année après apprentissage	A - 5%	27.85	
	1 <sup>re</sup> année après apprentissage	A - 10%	26.35	
Classe B	Ouvrier non qualifié avec 3 ans d'exp.	A - 8%	26.95	
	2 <sup>e</sup> année après AFP	B - 10%	24.25	
	1 <sup>re</sup> année après AFP	B - 20%	21.55	
Classe C	Manœuvre dès 22 ans	A - 15% = C	24.90	25.15
	Manœuvre de 20 à 22 ans	C - 10%	22.40	22.65
	Manœuvre moins de 20 ans	C - 15%	21.15	21.40

GENÈVE

# CAUTION

## POUR QUI ET COMMENT ?

L'annexe VII de la convention collective de travail du second œuvre romand contraint toutes les entreprises de plâtrerie-peinture, souhaitant être actives sur territoire romand, à s'acquitter d'une caution de 10 000 francs. Le but de cette caution est de garantir le paiement des contributions professionnelles, des frais d'exécution, d'éventuelles amendes conventionnelles qui pourraient être prononcées à l'encontre d'une entreprise ayant contrevenu aux dispositions de la CCT.

## COMMENT S'ACQUITTER DE CETTE CAUTION ?

Les membres des associations cantonales membres de la FREPP sont directement couverts par le contrat d'assurance contractée par cette dernière. Ils n'ont donc aucune démarche à entreprendre.

Les autres entreprises sises en Suisse romande doivent, quant à elles, déposer une caution auprès du Centre suisse de gestion des cautions à Liestal

(voir ci-dessous), que ce soit sous la forme d'une garantie bancaire, d'une police d'assurance ou directement par le versement du montant de 10 000 francs (ou moins si son chiffre d'affaires est inférieur à 20 000 francs par an).

Pour les entreprises étrangères, c'est également le Centre suisse de gestion des cautions à Liestal qui s'occupe de l'encaissement, et le cas échéant, de la restitution du montant. La caution est obligatoire sur tout le territoire romand couvert par la CCT-SOR depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2013. Il faut relever qu'en ce qui concerne la Suisse alémanique, une caution identique est exigée sur tout le territoire couvert par la CCT de la plâtrerie-peinture alémanique. La caution versée auprès du Centre suisse de gestion des cautions est valable pour tout le territoire suisse.

## CENTRE SUISSE DE GESTION DES CAUTIONS

Grammetstrasse 16 - 4410 Liestal

Tél. 061 927 64 45 - Fax 061 927 64 47

E-mail: [info@zkvs.ch](mailto:info@zkvs.ch)

[www.zkvs.ch](http://www.zkvs.ch)



# FREPP INFO

## UN MAGAZINE UNANIMEMENT APPRÉCIÉ

Distribué aujourd'hui à plus de 5000 exemplaires par édition, en particulier à toutes les entreprises de plâtrerie-peinture mais aussi à tous les bureaux d'architecture, agences immobilières et services cantonaux ou communaux des constructions, le FREPP Info est devenu la référence en terme de magazine professionnel en Suisse romande. Ses lecteurs apprécient unanimement la diversité de son contenu, la qualité des articles techniques réalisés par les deux commissions «peinture» et «plâtre» et des reportages réalisés, le courage des prises de positions des présidents, directeur ou secrétaires romands ou cantonaux, et la qualité des photos, de la présentation et du graphisme.

Ce résultat est le fruit du travail concerté des commissions de rédaction, Techno GR et Plâtre qui effectuent, toutes, un travail sérieux, engagé et de grande qualité. Ce rapport est l'occasion de remercier toutes les personnes qui collaborent, de près ou d'un peu plus loin, à la réussite de notre magazine professionnel de la FREPP.

Ce rapport est l'occasion de rappeler aux membres que le FREPP Info leur appartient et que toutes propositions d'article sur des réalisations intéressantes, du point de vue technique, historique, symbolique, mais aussi de simples coups de cœur, sont les bienvenues et nous y accorderons toute l'attention voulue. N'hésitez donc pas à appeler la rédaction pour nous faire part de vos suggestions. De même si vous fêtez un anniversaire marquant de votre entreprise, c'est avec plaisir que nous le relèverons dans notre magazine professionnel.



A l'heure où nous sommes confrontés à la concurrence de pseudo-entreprises réalisant des travaux à l'emporte-pièce, sans garantie ni respect de l'éthique professionnelle, il est extrêmement important de rappeler régulièrement ce que sont des travaux bien réalisés, d'une qualité irréprochable et qui nécessitent un professionnalisme à chaque étape de la réalisation, en bref des travaux de «VRAIS PROS». Et cette mission, le FREPP Info veut la remplir avec votre indispensable contribution.

# RESOR

La Fondation de retraite anticipée des métiers du second œuvre du bâtiment de Suisse occidentale RESOR compte quelque 34'000 assurés pour plus de 4'100 entreprises affiliées et une masse salariale annuelle dépassant le milliard et demi de francs. Elle s'étend sur tous les cantons romands ainsi que dans le Jura bernois, Bâle-Ville, Bâle-Campagne et le Tessin. 37% des entreprises affiliées sont actives dans le domaine de la plâtrerie-peinture.

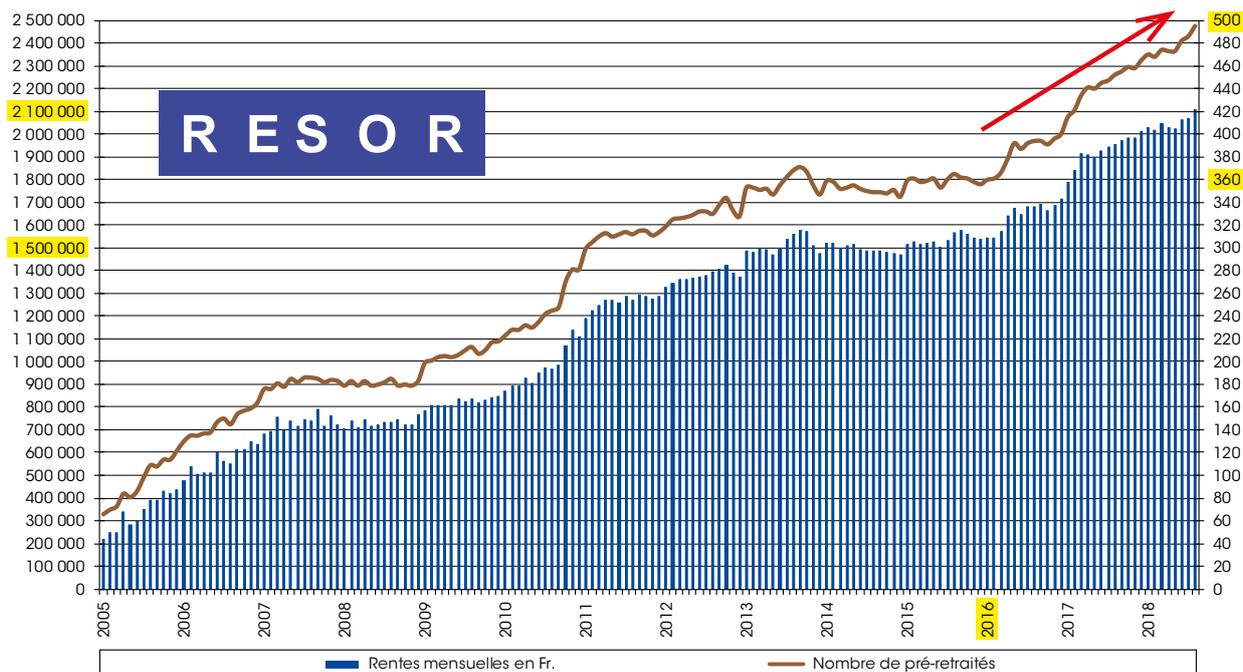
Après une année 2016 qui était déjà une année record en termes de nombre de départs à la retraite anticipée, l'exercice 2017 a dépassé toutes les valeurs historiques de la Fondation. En effet, cette progression très importante s'est poursuivie et 191 départs en retraite anticipée ont été enregistrés. Cette augmentation des départs à financer persiste toujours en 2018 et perdurera encore pendant plusieurs années ! Cela est dû au fait que les classes d'âge arrivant actuellement à la préretraite sont plus nombreuses, la fameuse génération des baby-boomers. Cette évolution porte à ce jour le nombre des pensionnés à bientôt 500 personnes et à plus de 2.1 millions de rentes versées tous les mois.

Le secteur de la plâtrerie-peinture dans son ensemble représente 41% des rentiers. Ramené à la Suisse romande (sans les deux Bâle et le Tessin), 25% des pensionnés de la Fondation RESOR, soit un préretraité sur quatre, sont des plâtriers-peintres romands.

La Fondation RESOR a vécu ses quinze premières années d'existence sous le signe de la croissance. Durant cette période faste, elle a pu constituer des réserves importantes lui permettant de faire face à la situation de ces prochaines années avec sérénité. Il n'en reste pas moins que depuis deux ans et pour la première fois de l'histoire de l'institution, pour les raisons susmentionnées, le résultat structurel de l'institution est passé dans le négatif. Le graphique au bas de la page suivante montre le résultat net de l'activité d'assurance depuis la création de la Fondation. L'année 2016 marque une inflexion claire et durable de la tendance. Ces constatations ne sont toutefois pas alarmantes et encore moins surprenantes puisqu'elles ont d'ores et déjà été annoncées dans l'étude actuarielle présentée au Conseil de Fondation en 2015 déjà et prises en compte dans les négociations entre les partenaires sociaux en vue du renouvellement de l'extension de la Convention collective pour la retraite anticipée dans le second œuvre romand (CCRA). Cette dernière prévoit une légère augmentation des cotisations diluée dans le temps afin de faire face à la génération des baby-boomers qui arrive en âge de bénéficier de la retraite anticipée. Tout en tenant compte des réserves accumulées, la nouvelle Convention en voie d'extension prévoit donc que la cotisation paritaire retourne à son niveau initial d'avant 2011, c'est-à-dire à 2.0% dès 2019, puis à 2.1% dès 2021 et à 2.2% dès 2023 afin d'assurer le financement

	31.12 2008	31.12 2009	31.12 2010	31.12 2011	31.12 2012	31.12 2013	31.12 2014	31.12 2015	31.12 2016	31.12 2017	Août 2018
Nombre de préretraités plâtriers-peintres	85	103	125	136	146	149	147	136	166	190	200
Proportion de préretraités plâtriers-peintres	47%	48%	45%	43%	44%	43%	43%	39%	41%	41%	41%

*y compris les cantons de Bâle-Ville, de Bâle-Campagne et du Tessin*



de la retraite anticipée RESOR sur le long terme. De plus, le nouvel accord intègre une participation aux charges d'assurances sociales de Fr. 50.- par mois pour chaque préretraité.

### LA SANTÉ FINANCIÈRE DE LA FONDATION EST SOLIDE

La santé financière de la Fondation de retraite anticipée RESOR est et reste des plus saines. En

effet, tous les capitaux de prévoyance nécessaires à assumer les prestations des préretraités en cours tout comme la réserve de fluctuation de valeurs sont entièrement constitués. De plus, des fonds libres importants ont pu être mis de côté pendant ces dernières années. Le taux de couverture de la caisse se situe à 240%. Ce coussin de sécurité important permet à la Fondation d'agir modérément et d'inscrire l'institution dans le long terme.

### Résultat net de l'activité d'assurance



# FORMATION DE BASE

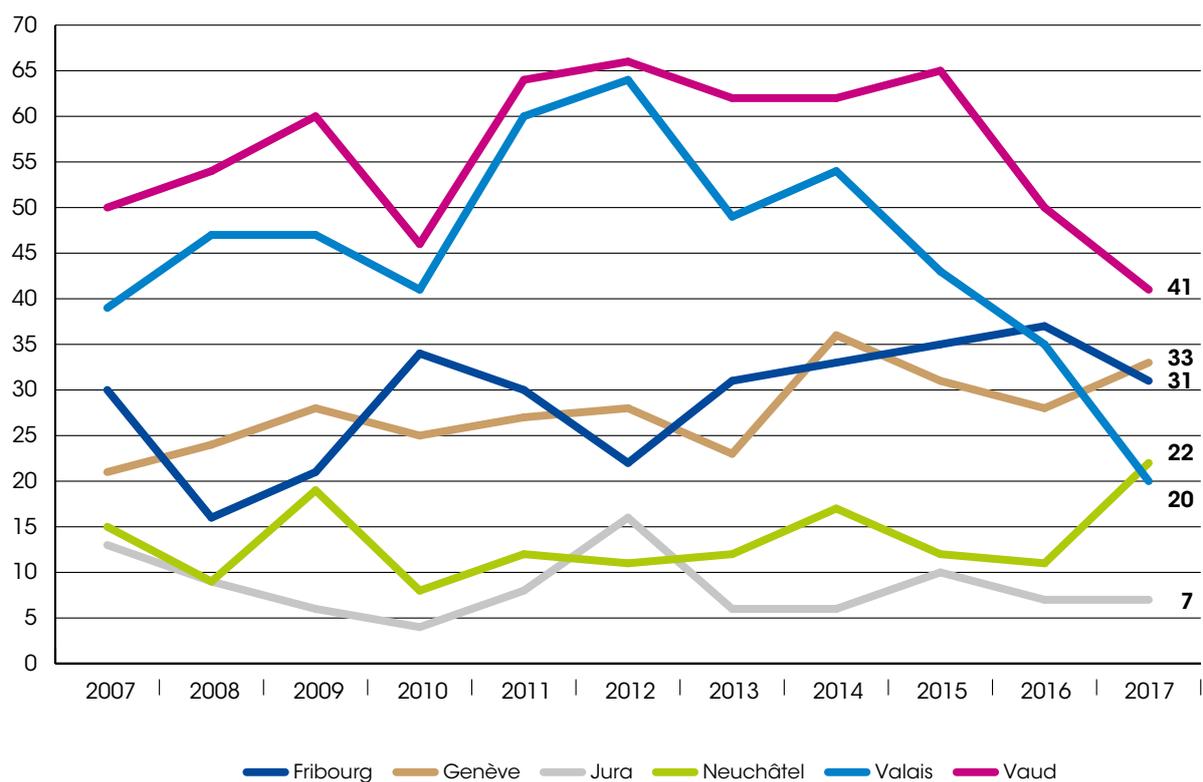
Cette année encore d'importants travaux ont été réalisés par la commission de formation professionnelle pour la mise en commun des programmes de formation et une unification de ces derniers. La collaboration avec les collègues de Suisse alémanique est constructive et porte ses fruits. Cette même synergie se retrouve au niveau de l'élaboration des épreuves d'examens, et les petites différences de pratique n'altèrent en rien la bonne cohésion de l'ensemble.

Au chapitre des supports de cours, après s'être investie pour la formation de peintre, la FREPP, avec le concours des maîtres enseignants, va mettre à disposition de ces derniers des clas-

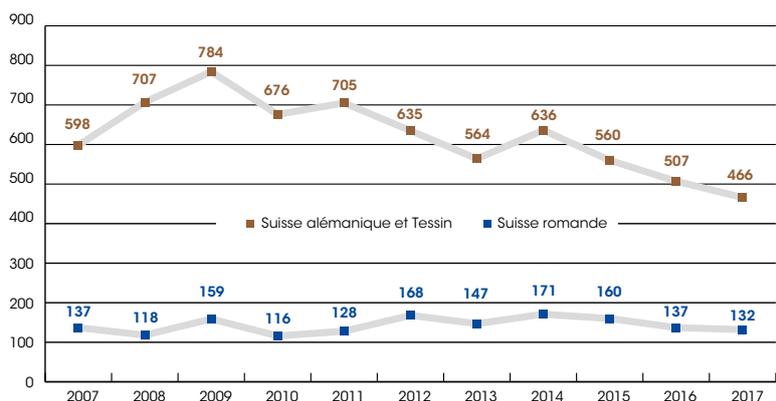
seurs de cours intégrant la matière à enseigner par chapitre pour l'enseignement de la profession de plâtrier. Cet important ouvrage qui comprend plus de 1000 pages (3 classeurs) a pu être réalisé grâce à la matière fournie par les maîtres, au labeur conséquent de mise en page réalisé par Xavier Saillen, et au soutien financier des maisons Rigips et Fixit. Dès cet automne, les élèves pourront bénéficier des premiers chapitres réalisés.

Et pour que le papier peint ne soit pas en reste, la FREPP, avec le concours de la maison Reichenbach, va également éditer un nouveau manuel du papier peint, richement échantillonné et qui

CFC de peintres, plâtriers et plâtriers-peintres délivrés par canton romand

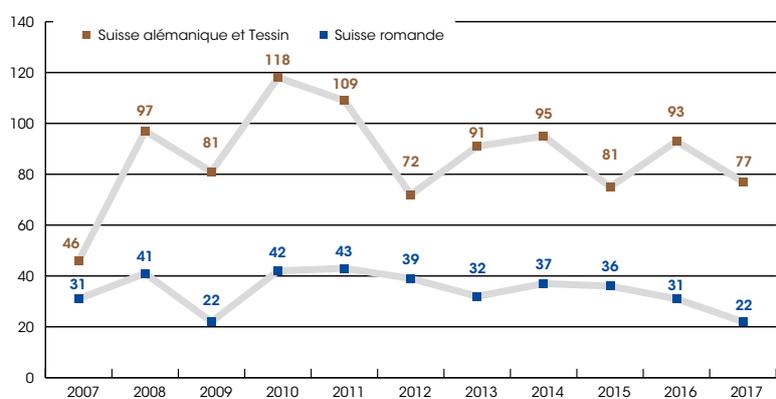


CFC de peintres délivrés



**Nbre de CFC en Suisse : 598**

CFC de plâtriers et plâtriers-peintres délivrés



**Nbre de CFC en Suisse : 99**

sera d'une belle utilité pour l'enseignement de cette matière, mais également pour la promotion du papier peint qui peine à conquérir des parts de marché. Cet ouvrage sera à disposition en 2019.

### EFFECTIFS DES APPRENTIS

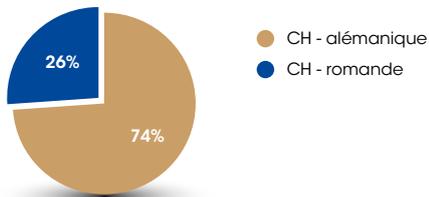
La tendance générale est à la baisse du nombre d'apprentis formés dans nos entreprises. Les efforts fournis pour attirer des jeunes dans nos professions ont certainement contribué à éviter une baisse encore plus importante, mais depuis 2015, la courbe s'affaisse de manière significative et durable.

Alors que le volume de travail demeure à un bon niveau, nos entreprises ne forment plus d'apprentis. Est-ce un désintéret de notre jeu-

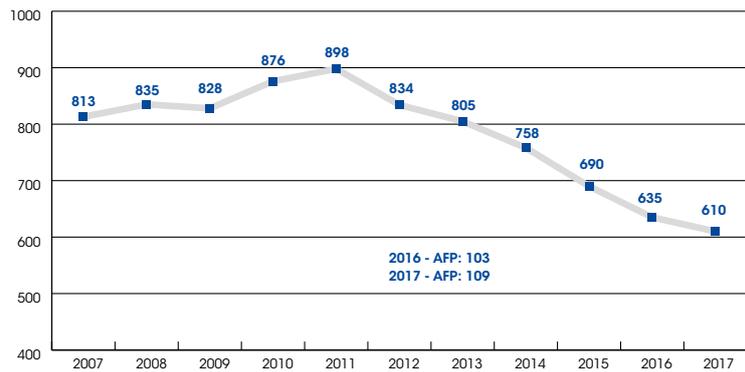
nesse pour la profession ou une baisse de motivation des entrepreneurs à former des jeunes ? Une analyse un peu plus détaillée démontre que si la baisse du nombre d'apprentis peintres est dans la tendance des autres professions, la baisse drastique des jeunes formés en plâtrerie ne manque pas d'inquiéter. 250 apprentis en formation en 2007 (plâtriers-peintres et plâtriers) contre 93 dix ans plus tard. Que s'est-il donc passé durant cette période ? Eh bien pour ceux qui ne l'auraient pas deviné : la profession de plâtrier-peintre a été supprimée. Ce n'est pas cette seule raison qui est la cause de cette inquiétante baisse, mais c'est la preuve que le manque de motivation des entrepreneurs à former des jeunes revêt évidemment une influence importante sur l'évolution des effectifs.

# FORMATION DE BASE

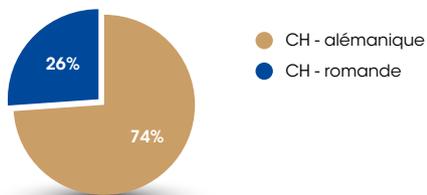
Répartition des apprentis peintres, plâtriers et plâtriers-peintres en 2017



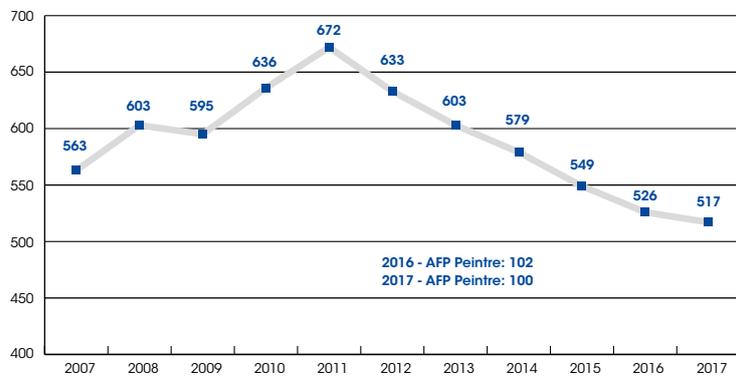
Effectif des apprentis peintres, plâtriers et plâtriers-peintres en formation en Suisse romande



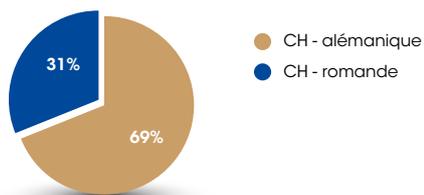
Répartition des apprentis peintres en 2017



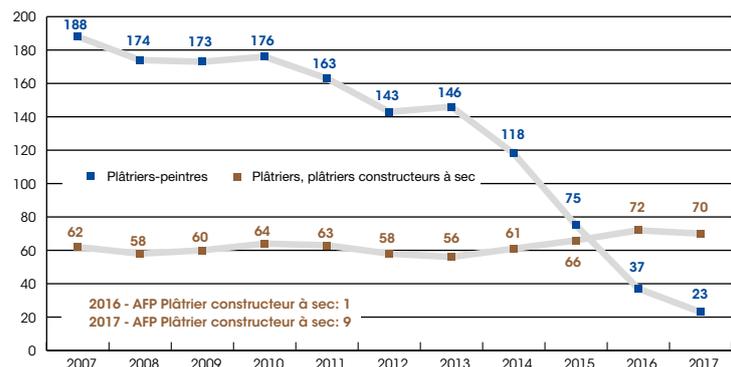
Effectif des apprentis peintres en formation en Suisse romande



Répartition des apprentis plâtriers, plâtriers constructeurs à sec et plâtriers-peintres en 2017



Effectif des apprentis plâtriers, plâtriers constructeurs à sec et plâtriers-peintres en formation en Suisse romande



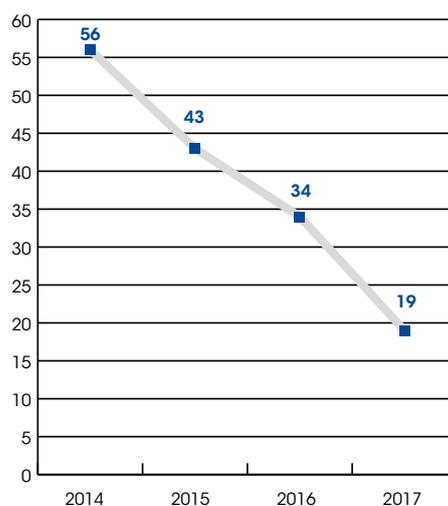
On peut faire des Salons de promotion de l'apprentissage, dépenser des millions dans des concours tels que les SwissSkills pour convaincre les jeunes de choisir la voie de l'apprentissage, mais on doit surtout écouter les entreprises formatrices et faire en sorte que les formations offertes correspondent à leurs besoins et à la pratique journalière du métier.

Dans ce sens, nous allons discuter avec nos collègues alémaniques de l'ASEPP et prendre rendez-vous avec la direction du SEFRI pour évoquer ce problème qui plombe la volonté de formation de nombreuses entreprises de nos métiers, et tenter, avec eux, de trouver une solution praticable pour le résoudre.

Dans l'intervalle, le message de la FREPP est sans ambiguïté. Mesdames, Messieurs les patrons d'entreprises, vous devez faire l'effort de former des jeunes dans nos professions, car ils représentent l'avenir. Et l'on peut le constater déjà aujourd'hui : lorsqu'un métier est en manque de main-d'œuvre qualifiée, ça laisse la porte ouverte à toutes sortes de non-professionnels aux pratiques douteuses et à la connaissance

très approximative de l'éthique professionnelle. Et c'est avec ces gens-là que nous, les VRAIS PROS, sommes en concurrence sur un marché où l'influence du prix se fait au détriment de la qualité des travaux.

Nombre de nouveaux contrats d'apprentissage plâtriers et plâtriers-peintres en Suisse romande



Canton	Emplois en plâtrerie-peinture (-2% par rapport à 2016)	Apprentis (y c. AFP)	Nbre de collaborateurs par apprentis
Fribourg	1455	108	13
Genève	2072	89	23
Neuchâtel	647	72	9
Valais	1718	155	11
Vaud	3119	275	11
<b>Total</b>	2016: 9189 <b>9011</b>	2016: 713 <b>699</b>	2016: 13 <b>13</b> (moyenne)

# FORMATION SUPÉRIEURE

L'engouement que rencontre notre offre en matière de formation professionnelle supérieure de peintre et de plâtrier est exceptionnel et témoigne d'une belle vitalité dans nos professions et du fait que les jeunes ayant embrassé nos professions l'aiment et ambitionnent d'y faire carrière. Quoi de mieux que des collaborateurs motivés à en savoir plus, à devenir meilleurs, désireux d'endosser des responsabilités ?

60 jeunes sont actuellement en formation dans les différents cursus offerts. A l'heure d'écrire ce rapport nous ne disposons pas encore des résultats des examens pour l'obtention du brevet de contremaître « plâtrier » auquel 13 candidats ont pris part. Mais ce qui est une certitude et

une belle satisfaction, c'est qu'après 25 ans d'attente, plus de 10 brevets vont être à nouveau décernés cette année. La relève est enfin là chez les plâtriers, et c'est une excellente nouvelle pour cette profession qui manque cruellement de personnel au bénéfice d'une formation supérieure.

Du côté de la peinture, les volées de diplômés se poursuivent avec cette année 17 nouveaux chefs de chantier, dont la plupart suivent aujourd'hui la formation pour obtenir le brevet de contremaître.

Ce rapport est l'occasion de remercier toutes les personnes qui contribuent au bon déroulement des cours et des examens et qui font en sorte que nos professions disposent maintenant

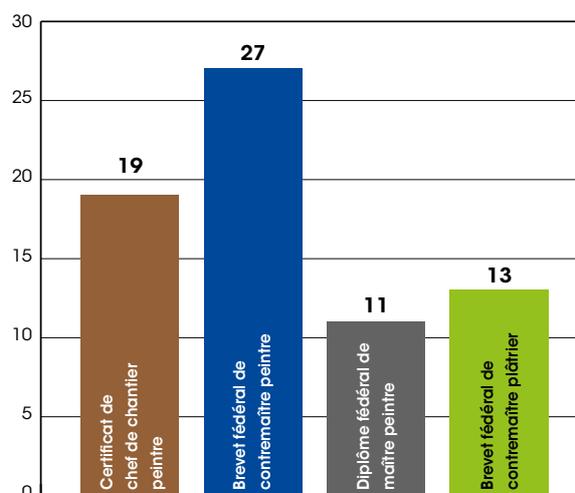
## **NOUVEAUX CHEFS(-EFFES) DE CHANTIER PEINTRES (SESSION 6)**

Auer Quentin	Avenches	VD
Carneiro Emmanuel	Monthey	VS
Chatagny Guillaume	Corcelles-près-Payerne	VD
Comby David	La Chaux-de-Fonds	NE
Eremita Anthony	Peseux	NE
Gazzella Aureliano	Carouge	GE
Geiser Jimmy	Tramelan	BE
Koller Jacky	Bourrignon	JU
Loureiro Jonathan	Leytron	VS
Marchina Bruno	Morlon	FR
Osmani Veton	Martigny	VS
Pedro de Brito Baltazar	Peseux	NE
Riat Gaëtan	Porrentruy	JU
Roulin Christian	Crésuz	FR
Tomaselli Diego	Delémont	JU
Vernez Michaël	Châtonnaye	FR
Wasser Hervé	La Chaux-de-Fonds	NE

d'une belle brochette de gens bien formés, compétents, et qui sont ou seront les futurs cadres de nos entreprises.

Un merci particulier donc à Denis Quaglia et Venance Bonvin, respectivement présidents des commissions de formation professionnelle supérieure (AQ) de peintre et de plâtrier, à tous les membres de ces commissions, à Jean-François Savary, directeur de l'Ecole de la construction de Tolochenaz et ses collaboratrices Mariangela Diaz (peinture) et Nadine Buret (plâtre), et à Xavier Saillen, responsable formation de la FREPP, qui par leur engagement tout au long de l'année sont à la base de ce succès.

#### FORMATION PROFESSIONNELLE SUPÉRIEURE: Nombre de participants, actuellement, par cours



(ÉVALUÉ AU 31 JUILLET 2018)



Candidats à l'obtention du brevet fédéral de contremaître plâtrier constructeur à sec (modules pratiques)



**GAGNER UN IPAD MINI  
ÇA TE TEINTE ?**

CONCOURS UN IPAD MINI A GAGNER  
SELON LES METHODES ET FORMATIONS  
CAPACITE  
NEUCHÂTEL  
04.91.18 - 12.97.18

**LES VRAIS PROS!  
RECRUTENT**

PREPP  
Mobilier Suisse romande  
des entreprises de peinture-peinture  
www.prepp.ch



# PROMOTION DES PROFESSIONS

En soutien des efforts entrepris dans les cantons pour la promotion de nos professions, la FREPP met à disposition des associations cantonales un concept de concours interactif qui a fait ses preuves lors des premiers Salons dans lesquels il a été installé. Encore les cantons de Neuchâtel et Genève en 2018 et ce concours aura fait le tour de la Suisse romande. Avec une campagne d'affichage, des spots TV et de publicités dans les cinémas, les jeunes à la recherche d'une voie de formation sont invités à visiter les stands, demander des places de stages et prendre contact avec les entreprises formatrices à la recherche d'apprentis.

La formation de la relève est primordiale pour la pérennité de nos professions. Les entreprises formatrices sont invitées à maintenir, voire accroître leurs efforts en matière de formation d'apprentis. Disposer de personnel formé et compétent est le meilleur moyen pour lutter contre l'expansion de travaux de petite qualité réalisée par des entreprises ne disposant pas de personnel qualifié et obtenant des travaux uniquement parce

qu'elles offrent leurs services à de vils prix, qui sont encore trop élevés en regard de la qualité du travail fourni.

Le problème de la relève est encore plus inquiétant dans le domaine du plâtre et un effort particulier est réalisé pour cette profession avec notamment une petite vidéo présentant la profession. Dans certains cantons, une présentation particulière de cette profession a été réalisée dans le cadre des écoles professionnelles avec un certain succès en ce qui concerne la participation des jeunes.

Le nombre de nouveaux contrats d'apprentissage signés en 2018 est un peu meilleur, mais ne suffit de loin pas à renouveler le personnel qualifié dans le domaine. Les entreprises sont appelées à faire un effort particulier pour recruter des apprentis plâtriers.

[www.lesvraispros.ch](http://www.lesvraispros.ch)

[www.frepp.ch/formation/formation-professionnelle-et-apprentissage](http://www.frepp.ch/formation/formation-professionnelle-et-apprentissage)



# COLLECTE DES DÉCHETS SPÉCIAUX

L'environnement et l'adoption de pratiques soucieuses de sa préservation font partie de la charte des « VRAIS PROS ». Toutes les entreprises membres qui participent à la collecte des déchets spéciaux mise sur pied par la FREPP reçoivent donc chaque année une attestation certifiant :

- que l'entreprise y a participé
- qu'elle contribue, par ses bonnes pratiques, à la protection de l'environnement

## TOUJOURS MOINS DE DÉCHETS DE PEINTURE AVEC SOLVANTS

La part des déchets de peinture avec solvant diminue régulièrement et c'est une bonne chose. Les entreprises soucieuses de l'environnement prennent l'habitude, à chaque fois que faire se peut, d'utiliser des produits à base aqueuse plutôt que des produits avec solvants.



	2013		2014		2015		2016		2017		2018	
	kilos	%	kilos	%	kilos	%	kilos	%	kilos	%	kilos	%
Avec	26'241	30%	20'938	30%	26'255	26%	18'309	24%	21'366	20%	17'126	24%
Sans	60'142	70%	49'968	70%	73'164	74%	57'481	76%	83'357	80%	54'603	76%
<b>Total</b>	<b>86'383</b>		<b>70'906</b>		<b>99'419</b>		<b>75'790</b>		<b>104'723</b>		<b>71'729</b>	

# FP<sup>3</sup>

## FONDS PROFESSIONNEL ROMAND DE LA PLÂTRERIE-PEINTURE

S'il est un point positif de la loi sur la formation professionnelle de décembre 2002, c'est bien celui d'offrir la possibilité aux organisations professionnelles de lever un fonds professionnel auquel toutes les entreprises de la branche ont l'obligation de contribuer. Cela permet la mise en place de nombreuses prestations liées à la formation et au perfectionnement professionnel sans que ce soit toujours les mêmes, à savoir les membres des associations professionnelles, qui soient sollicités.

En ces périodes où nous menons de front la formation de chef de chantier, de contremaître et de maîtrise «peintre» et «plâtrier», les heures de travail à la mise sur pied de ces programmes de cours et de préparation aux examens sont très

- c. formation professionnelle supérieure et formation continue à des fins professionnelles :
- cours de préparation aux examens de chef d'équipe, du brevet de contremaître et de la maîtrise fédérale,
  - des examens mentionnés ci-dessus,
  - prise en charge du coût des autres cours de perfectionnement professionnel.

### Art. 3

- <sup>1</sup> La déclaration de force obligatoire générale est valable pour la branche de la plâtrerie-peinture dans les cantons de Fribourg, Genève, Neuchâtel, Valais et Vaud.
- <sup>2</sup> Elle s'applique à toutes les entreprises qui ont conclu des contrats de travail spécifiques à la branche dans des professions encadrées par la FRMPP.

### Art. 4

- <sup>1</sup> Toute entreprise qui a conclu des contrats de travail au sens de l'art. 3, al. 2, est tenue de verser sa contribution au Fonds en faveur de la formation professionnelle.
- <sup>2</sup> Les contributions au Fonds sont constituées, pour les entreprises avec personnel, par un prélèvement sur la masse salariale AVS du personnel au sens de l'art. 3, al. 2 et, pour les entreprises sans personnel, par une contribution fixe.
- <sup>3</sup> Le tarif suivant s'applique :
- |  |           |
|--|-----------|
| a. contribution annuelle pour les entreprises avec personnel | 0,05 %    |
| b. contribution annuelle pour les entreprises sans personnel | CHF 150.— |

### Art. 5

Les art. 60 LFPr et 68 de l'ordonnance du 19 novembre 2003 sur la formation professionnelle<sup>2</sup> régissent l'obligation de rendre compte de l'encaissement et de l'utilisation des contributions.

### Art. 6

- <sup>1</sup> Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2007.
- <sup>2</sup> La déclaration de force obligatoire générale est à durée indéterminée.
- <sup>3</sup> Elle peut être révoquée par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie.
- <sup>4</sup> septembre 2007

Au nom du Conseil fédéral suisse :  
**La Présidente de la Confédération, Micheline Calmy-Rey**  
**La Chancelière de la Confédération, Annemarie Huber-Hotz**

<sup>3</sup> RS 412.101

### Arrêté du Conseil fédéral

#### instituant la participation obligatoire au Fonds en faveur de la formation professionnelle de la Fédération romande des maîtres plâtriers-peintres – FP<sup>3</sup>

du 4 septembre 2007

Le Conseil fédéral suisse,

vu l'art. 60, al. 3, de la loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle (LFPr)<sup>1</sup>,

arrête :

#### Art. 1

La participation au Fonds en faveur de la formation professionnelle de la Fédération romande des maîtres plâtriers-peintres (FRMPP) au sens du règlement du 20 janvier 2007<sup>2</sup> est déclarée obligatoire.

#### Art. 2

<sup>1</sup> Le Fonds en faveur de la formation professionnelle permet de financer des prestations fournies par la FRMPP pour la formation professionnelle initiale, la formation professionnelle supérieure et la formation continue à des fins professionnelles cf. art. 2, al. 1, let. c, LFPr et art. 2, al. 2, let. c de la présente loi.

<sup>2</sup> Les prestations visées sont les suivantes :

- a. prestations de base :
- développement des métiers,
  - recrutement professionnel de jeunes,
  - campagnes de promotion des professions,
  - préparation au choix des métiers,
  - étude et élaboration des règlements,
  - championnat des métiers ;
- b. formation professionnelle initiale :
- préparation des examens et uniformisation au niveau romand ;

<sup>1</sup> RS 412.10

<sup>2</sup> Le texte du règlement a été publié dans la Feuille officielle suisse du commerce (n° 184 du 24 septembre 2007)

nombreuses. Il est donc indispensable de disposer d'un tel fonds afin de pouvoir rémunérer correctement toutes les personnes qui s'engagent pour le développement et la pérennité de nos belles professions.

Toutes les entreprises sollicitées qui ne connaissent pas l'intense travail réalisé et surtout qui n'avaient pas conscience de son coût et du fait qu'il était jusqu'ici intégralement pris en charge par les associations comprennent maintenant mieux la nécessité de contribuer, par le biais du FP<sup>3</sup>, à former tous les jeunes qui s'engagent dans notre branche.

Toutes les informations sur le fonctionnement du fonds FP<sup>3</sup>, son règlement, l'utilisation des ressources et l'arrêté du Conseil fédéral sont consultables sur notre site internet [www.frepp.ch](http://www.frepp.ch).

# T-SHIRTS



# POLOS



SACHETS DE SUCRE

AUTOCOLLANTS



**FREPP**

fédération suisse romande  
des entreprises de plâtrerie-peinture  
[www.frepp.ch](http://www.frepp.ch)

# LES VRAIS PROS!

# CAMPAGNE LES VRAIS PROS!

Aujourd'hui plus que jamais il est indispensable pour les entreprises de se démarquer des «bricoleurs», des peintres du dimanche (et du samedi), de ceux qui régulièrement contribuent à faire croire que l'on peut s'improviser dans nos professions sans formation ni matériel adéquat.

Nos professions sont exigeantes. On a l'occasion de le découvrir lors de chaque édition du FREPP Info, les connaissances techniques indispensables afin de réaliser un travail irréprochable et durable, dans le respect de l'éthique professionnelle, sont importantes, et surtout, pas du tout maîtrisée par les bricoleurs, barbouillons itinérants et autres «jobbers» qu'on peut dénicher sur le site «Needhelp».

Au secrétariat de la FREPP, on ne compte plus les téléphones de personnes ayant cru bien faire en confiant leurs travaux de peinture à des gens qui

sont tout sauf des artisans consciencieux et qui, au final, sont désemparées lorsque, quelques temps après, les problèmes surviennent.

Nous encourageons donc tous les membres FREPP à s'afficher distinctement en tant que «VRAIS PROS» en faisant usage des vecteurs mis à leur disposition qui sont notamment:



PLAQUETTE

# BÂCHES

# ICI

# VOTRE LOGO



... sont membres des associations cantonales de la FREPP.

# SÉCURITÉ AU TRAVAIL

L'objectif de la Solution de branche romande pour la sécurité au travail dans les entreprises de plâtrerie-peinture est de sensibiliser les entreprises et les travailleurs à différents cas d'accident qui peuvent survenir dans ces professions plus spécifiquement.

Le rappel régulier de porter une attention toute particulière aux accidents les plus fréquents et de signaler des causes d'accident plus rares, mais non moins graves,

problématiques et coûteuses, est une des missions de notre solution de branche. En évitant une paperasserie rébarbative et en étant le plus concrets possible dans nos actions, nous avons convaincu près de 400 entreprises que la solution de branche romande est un instrument adapté pour répondre aux mesures fédérales sur la santé et la sécurité au travail, et est préférable à une fastidieuse solution individuelle.

Pour que votre qualité de membre de la Solution de branche romande de la plâtrerie-peinture soit toujours reconnue, vous devez, vous ou l'un de vos cadres, avoir fait le cours PERCO et suivi un cours EDEX dans un intervalle maximum de 5 ans.

La SUVA va mettre l'accent sur le contrôle des entreprises ne répondant pas aux directives CFST en matière de santé et de sécurité au travail. Nous recommandons donc à toutes les entreprises de contrôler la validité de sa qualité de membre PERCO afin de ne pas perdre sa conformité aux dites directives.

The image shows a document titled 'Edex 5 à 7 suivis (laisser libre)' with a table for recording dates and visas. To the right is the 'ATTESTATION PERCO' logo, which includes the text 'Personnel de contact dans l'entreprise en matière de santé et sécurité au travail'. Logos for 'fédération suisse romande des entreprises de plâtrerie-peinture FREPP' and 'CPP SOR COMMISSION PROFESSIONNELLE PARITAIRE SECOND-ŒUVRE ROMAND DE LA CONSTRUCTION' are also present.

Edex 5 à 7 suivis (laisser libre)	
date .....	
visa .....	
date .....	
visa .....	
date .....	
visa .....	
date .....	
visa .....	
date .....	
visa .....	

La participation à un cours Edex prolonge la validité de l'attestation PERCO de 5 ans à partir de la date du cours.

**ATTESTATION PERCO**  
Personnel de contact dans l'entreprise en matière de santé et sécurité au travail

**FREPP** fédération suisse romande des entreprises de plâtrerie-peinture

**CPP SOR** COMMISSION PROFESSIONNELLE PARITAIRE SECOND-ŒUVRE ROMAND DE LA CONSTRUCTION

Deux cours PERCO et deux cours EDEX ont été mis sur pied cette année. Pour les nouvelles entreprises pas encore membres de la solution de branche, elles ont la possibilité de s'inscrire pour les formations PERCO qui se déroulent chaque début d'année. Des cours de mise à niveau (EDEX) sont également mis sur pied à la même période.

## ATTESTATION PERCO

Les PERCO de chaque entreprise membre de la solution de branche romande de la plâtrerie-peinture se voient délivrer une attestation (voir ci-dessus) confirmant la conformité avec les directives fédérales en matière de sécurité au travail. De plus en plus de maîtres d'œuvre demandent de joindre une copie de ce document lors du retour des cahiers de soumissions. Mais toutes les entreprises membres de la solution de branche romande peuvent spontanément le joindre à chacune de leurs offres. Cela peut favorablement influencer tout maître d'ouvrage sensible aux questions de la sécurité sur les chantiers.

# SUVA

En 2019, la SUVA fera bénéficier tous ses assurés d'une réduction de prime de 15 %. Ce « cadeau » provient des excellents résultats enregistrés par les placements qui sont de l'ordre de 50 milliards de francs. Les revenus de cette fortune permettent d'ailleurs à notre caisse nationale d'assurance accidents de payer une large part des rentes pour invalidité servies. Le montant total des primes encaissées de 4,2 milliards de francs ne couvre du reste pas, à lui seul le montant des prestations servies qui se situent à 4,3 milliards de francs. Quelques chiffres encore :

## LA SUVA C'EST :

- 4 200 collaborateurs
- 129 290 entreprises affiliées
- 2 millions d'assurés
- 465 701 cas d'accidents enregistrés

Pour revenir aux primes 2019 pour les entreprises de plâtrerie-peinture, il faut relever que le taux de base pour les entreprises de plâtrerie va donc baisser d'environ 12 %. Le rabais consenti n'est calculé que sur la prime de base et pas sur les frais administratifs et les coûts de la prévention.

## AAP: TAUX DE BASE 2019 DE LA CLASSE 44D

Collectif	Genre d'entreprise	Nombre d'entreprise	Masse salariale 2017 en 1000 francs	Taux de base				Remarques
				2018		2019		
				Degré	(%) net/brut	Degré	(%) net/brut	
44D		7 301	2 363 730					
A0	Entreprise de peinture	4 675	1 336 925	98	2,2720 / 2,7037	<b>99</b>	2,3860 / 2,4814	+ 1 degré - <b>8,22%</b>
AR	Restauration d'œuvre d'art	59	4 994	87	1,3280 / 1,5803	<b>88</b>	1,3950 / 1,4508	+ 1 degré - <b>8,19%</b>
B0	Entreprise de plâtrerie	2 567	1 021 811	112	4,5000 / 5,3550	<b>112</b>	4,5000 / 4,6800	inchangé - <b>12,61%</b>

## AAP: NBRE D'ENTREPRISES AVEC MODIFICATION DES TAUX DE PRIME AU 1.1.2019

Modification des degrés	Nbre d'entreprises	Parts	Nbre d'entreprises	Parts
+4 et plus	60	0.8%	4532	62.1%
+3	93	1.3%		
+2	745	10.2%		
+1	3634	49.8%		
Inchangé	2135	29.2%	2135	29.2%
-1	338	4.7%	634	8.7%
-2	257	3.5%		
-3	16	0.2%		
-4	23	0.3%		
<b>Total</b>	<b>7301</b>	<b>100%</b>	<b>7301</b>	<b>100%</b>

Pour le taux de base des entreprises de peinture qui a été relevé d'un degré (env. + 3 %), la baisse ne sera que de 8 %, mais est tout de même appréciable.

Il faut souligner que ce rabais de 15 % est exceptionnel et qu'il ne faut pas s'attendre à ce qu'il intervienne toutes les années. Il n'est pas impossible qu'un rabais soit également octroyé en 2020, mais rien n'est encore déterminé pour l'heure. Ce qui entrera en vigueur en 2020, c'est un réglage plus fin du système bonus-malus pour lequel 8 années seront prises en considération au lieu de 5. L'entrée dans le système bonus-malus interviendra dès que votre prime SUVA atteint Fr. 2500.-/an.

# ASSOCIATIONS ÉCONOMIQUES

**bauen**schweiz  
**construction**suisse  
**costruzione**svizzera

## CONSTRUCTION SUISSE

### CONSTRUCTION ROMANDE

Le travail de lobbying de cette organisation s'est fortement développé depuis la constitution de notre organisation romande. La proximité des membres avec les élus politiques de chaque canton rend les interventions plus aisées et moins protocolaires. Pour chaque problématique on trouve des élus aux chambres fédérales qui sont de notre côté et tout à fait disposés à faire une intervention ou adopter une position conforme aux souhaits de la branche. Ce travail portera assurément ses fruits.

La FREPP joue un rôle primordial dans ce contexte, car son Président exerce également la présidence de Constructionromande. Sa qualité d'organisation faïtière lui permet également d'avoir les relais nécessaires auprès de l'USAM et de l'Union patronale suisse.

Parmi les interventions issues de dialogues et discussions avec les parlementaires fédéraux, on peut citer :

- L'Interpellation du Conseiller national Hugues Hiltbold concernant des adjudications récentes des CFF et de l'Aéroport de Genève à des entreprises chinoises et portugaises;
- Les Initiatives parlementaires « pour un partenariat social moderne » soutenues par la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national. Celles-ci visent à ce que l'extension du champ d'application

des conventions collectives de travail soit désormais possible lorsque les employeurs liés par la convention représentent 35% des employeurs concernés et qu'ils occupent au moins 65% de tous les travailleurs concernés. Ces initiatives sont ainsi destinées à adapter la loi de 1957 aux réalités actuelles, à renforcer le partenariat social et à lutter contre la concurrence déloyale que représente, sur le marché du travail, l'embauche de main-d'œuvre étrangère bon marché;

- L'intervention du Conseiller aux Etats Fournier relative aux pratiques inquisitrices de la COMCO, notamment en matière de droit des cartels et droits des SA.

Par ailleurs, grâce à Constructionromande et à la pression qu'elle a pu exercer sur les partenaires alémaniques de la branche de la construction, le système d'information Alliance construction (SIAC) et la mise en place de la carte professionnelle (badge) pourra se faire sur tout le territoire suisse et pour l'ensemble du secteur de la construction avec un système identique. Les informations contenues sur cette carte et le fonctionnement doivent encore être définitivement arrêtés.

### UNION SUISSE DES ARTS ET MÉTIERS (USAM)

L'USAM est l'association faitière des 300 000 PME de Suisse et joue évidemment un rôle essentiel en matière de défense des intérêts des entreprises et de mise en place de conditions favorables permettant aux entreprises de bien fonctionner, d'être performantes et de se développer. L'USAM s'est montrée très active dans de nombreux dossiers et a exercé toute son influence au Parlement fédéral, avant les votes importants pour nos PME, et lors des campagnes de votation dont elle a pour beaucoup, assuré la coordination et le bon déroulement.

Si les associations professionnelles sont primordiales pour assurer la défense d'une profession, la formation de base et supérieure, le soutien aux entreprises pour l'application de diverses normes, la négociation des conditions de travail de la branche, une organisation faitière joue également un rôle essentiel lorsqu'il s'agit pour les milieux économiques de faire entendre leur point de vue sur les nouvelles législations devant réguler le marché.

L'USAM s'est particulièrement engagée dans la votation sur la Prévoyance vieillesse 2020. Les divisions étaient nombreuses dans ce dossier, tant au niveau des organisations patronales que syndicales. Au final ce projet de loi refusé est remis sur le métier en séparant le sort des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> pilier et, éventuellement, en liant les efforts de financement du 1<sup>er</sup> pilier à la révision de la fiscalité. Après l'échec de la RIEIII, les chambres doivent impérativement et rapidement trouver une parade et mettre sur pied un projet de fiscalité compatible avec le droit européen, faute de quoi l'économie suisse pourrait être déclarée hors-jeu, et cela il faut à tout prix l'éviter. Chaque camp devra être prêt à une concession. La Suisse ne peut clairement pas tenter l'aventure d'un vote négatif sur la question.

### UNION PATRONALE SUISSE (UPS)

Pour renforcer sa position au niveau des organismes patronaux, la FREPP a adhéré à l'Union patronale suisse. Contrairement à l'USAM qui se préoccupe de tous les domaines de la politique nationale, l'UPS se concentre essentiellement sur les dossiers de politique patronale et de relations du travail. A cet égard, elle offre un service performant servant les intérêts patronaux, et le fait d'y adhérer contribuera à une meilleure assise de l'UPS, dont, au niveau romand, le responsable est Marco Taddei qui a son bureau sur Lausanne.

Un des dossiers chauds de l'année fut incontestablement l'obligation d'annonce des postes vacants, décidée par les chambres fédérales en réponse à l'acceptation par le peuple suisse de l'initiative « contre l'immigration de masse ». L'UPS s'est particulièrement investie pour que ces mesures soit « praticables » pour les entreprises et que les délais de retour soient le plus court possible, que le nombre de professions concernées soit le plus bas possible (taux de chômage de 8 % contre 5 % au départ de discussions) et que la mise en application prévue au 1<sup>er</sup> juillet soit assortie d'une certaine latitude dans un premier temps du moins. Les discussions qui ont lieu dans le cadre de l'organisation patronale suisse sont très constructives et c'est une excellente chose qu'une association faitière telle que la nôtre puisse faire entendre la voix de la Suisse romande.

# FOURNISSEURS PARTENAIRES

La cordiale collaboration entre la FREPP, ses membres et les fournisseurs partenaires est un exemple dans le domaine. Il faut louer l'esprit constructif de nos partenaires qui ont compris que l'avenir du métier passe absolument par une formation professionnelle supérieure d'un excellent niveau. Des matériaux de qualité ne sont pas mis en évidence s'ils ne sont pas mis en œuvre par des artisans qualifiés et compétents. De même, un excellent artisan ne peut pas fournir un travail de qualité si les produits qu'il met en œuvre ne répondent pas à certaines exigences.

D'où une excellente collaboration et un soutien financier appréciable des fournisseurs pour toutes les activités de formation supérieure et

pour l'édition de matériel de formation.

Par ailleurs, plusieurs d'entre eux ont participé à la fête romande de la plâtrerie-peinture qu'a constitué le 75<sup>e</sup> anniversaire de la FREPP.

Merci à tous les partenaires pour leur collaboration tout au long de l'année et pour leur indispensable soutien financier.

Les membres sont invités à faire preuve de reconnaissance par des relations commerciales régulières.

**NOS PARTENAIRES**  
*pour le perfectionnement professionnel*

**Rigips**  
SAINT-GOBAIN

**FIXKIT**

**HGC**

REICHENBACH SA  
PARQUETS - MOQUETTES - PVC - LINGES - STORES - PAPIERS PEINTS

**ISOVER**  
SAINT-GOBAIN

**FREPP**  
Fédération suisse romande  
des entreprises de plâtrerie-peinture  
www.frepp.ch

**LES VRAIS PROS!**  
... mettent en œuvre des matériaux de qualité.

## Magnum-Partenaires



**AKZO NOBEL COATINGS AG**  
Industriestrasse 17a, 6203 Sempach Station  
www.sikkens-center.ch



**KNUCHEL FARBEN SA**  
Steinackerweg 11, 4537 Wiedlisbach  
www.colorama.ch



**KNAUF SA**  
Kägenstrasse 17, 4153 Reinach/BL  
www.knauf.ch



**BOSSHARD + CO. AG**  
Infangstrasse 97, 8153 Rümlang  
www.bosshard-farben.ch



**RUPF + CO. AG**  
Eichstrasse 42, 8152 Glattbrugg  
www.ruco.ch



**STO AG**  
Südstrasse 14, 8172 Niederglatt  
www.stoag.ch



**CAPAROL FARBEN AG**  
Gewerbstrasse 5, 8606 Nänikon  
www.caparol.ch



**SAINT-GOBAIN WEBER AG**  
Täferstrasse 11b, 5405 Baden-Dättwil  
www.weber-marmoran.ch



**VERNIS CLAESSENS SA**  
Route du Silo 6, 1020 Renens  
www.claessens.ch



**KARL BUBENHOFER SA**  
Hirschenstrasse 26, 9201 Gossau  
www.kabe-peintures.ch



**SOCOL SA**  
Rue du Lac 24, 1020 Renens  
www.socol.ch

## Medium-Partenaires



**ALFONS HOPHAN AG**  
www.hola.ch



**DOLD AG**  
www.dold.ch



**GREUTOL SA**  
www.greutol.ch



**PEKA**  
www.peka.ch

## Basic-Partenaires

**PERMAPACK AG**  
www.permapack.ch

**STORCH (SCHWEIZ) AG**  
www.storch.ch

**TOUPRET SUISSE SA**  
www.toupretpro.ch

**SAX-FARBEN AG**  
www.sax.ch

**FESTOOL SCHWEIZ AG**  
www.festool.ch

**LANIT SA**  
www.lanit.ch



Le groupe de sponsors s'engage pour la formation et la formation continue des peintres et des plâtriers. Grâce à un concept de soutien à long terme et à la collaboration précieuse entre les membres du groupe de sponsors et la FREPP, les objectifs visés peuvent être réalisés de façon efficace et orientée sur le but. La FREPP recommande à ses membres de privilégier pour leurs activités commerciales les partenaires de l'association. La FREPP remercie les partenaires pour leur engagement!

[www.groupe-de-sponsors.ch](http://www.groupe-de-sponsors.ch)



# 75<sup>e</sup> FREPP



En guise de conclusion de ce rapport quoi de mieux que de retranscrire ici l'allocution de notre Président, photos à l'appui, pour revenir sur cette commémoration du 75<sup>e</sup> anniversaire de la FREPP qui fut une réussite à tout point de vue.

«Combien de dévoués chefs d'entreprises faut-il remercier pour leur engagement et leurs convictions lorsque l'on fête un 75<sup>e</sup> anniversaire? Combien de patrons plâtriers-peintres ont consacré de leur précieux temps pour siéger au comité, travailler dans des commissions, fonctionner comme expert ou plancher à la mise sur pied de cours et d'examens à l'attention de la relève?

Combien d'heures de séance ont-elles été consacrées au développement et à l'avenir de nos professions?

Combien d'heures de négociations ont-elles été nécessaires pour parvenir à un accord sur une Convention collective de travail, cantonale puis de tout le second œuvre romand, ses 6000 entreprises et 25000 collaborateurs?

Un nombre tout simplement incalculable.

Tout ce qu'il est possible de mesurer, c'est

- C'est le nombre de diplômes décernés chaque année, de CFC, de diplômes de chef de chantier, de brevets de contremaître, de diplômes de maîtrise.
- C'est le bénéfice de la paix du travail que nous avons pu en permanence maintenir malgré, souvent, d'âpres négociations, de longues discussions qui nous semblaient interminables.
- C'est la multitude de littératures professionnelles que nous avons éditées.





- C'est l'unité romande que nous avons pu préserver malgré la diversité de fonctionnement de chacune de nos associations cantonales et de chacune de nos administrations cantonales.
- C'est la qualité de nos relations avec nos fournisseurs partenaires, avec les associations sœurs, romandes et suisses, des différentes professions de la construction et du monde économique en général.
- C'est le succès des actions entreprises, tant au niveau de la sécurité au travail que dans le domaine de la collecte des déchets spéciaux.
- C'est, et c'est là notre plus grande satisfaction, la participation de nos membres aux différentes manifestations ou prestations que nous mettons sur pied.

La preuve, ce soir, vous êtes plus de 300 à consacrer votre soirée pour fêter ensemble les  $\frac{3}{4}$  de siècle de votre fédération romande.

Je vous remercie toutes et tous de votre très appréciée présence.

Nous sommes réunis ce soir pour faire la fête et dire un grand merci à tous nos prédécesseurs

qui ont amené la FREPP, appelée encore il y a quelques années la FRMPP, jusqu'à ses 75 printemps.

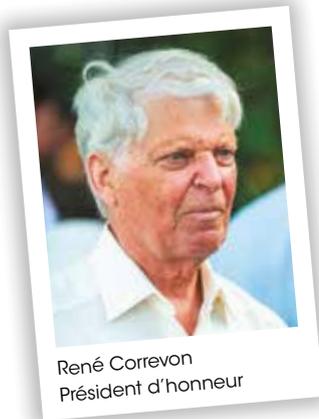
Le développement de notre fédération, demeuré pendant longtemps timide, a pris un essor important, mais oh combien nécessaire, depuis une quinzaine d'années maintenant, tant et si bien qu'il était devenu indispensable de disposer d'une structure indépendante et performante.

L'œuvre de nos prédécesseurs a permis à votre comité actuel de passer un cap crucial du développement de la FREPP qui dispose aujourd'hui d'une structure et d'un outil de travail à la hauteur de ses ambitions, qui sont de servir toujours mieux les entrepreneurs plâtriers-peintres romands. Soyons-en fiers!

Mais pour arriver jusque-là, il aura fallu que des pionniers, issus de chaque canton romand, se mettent ensemble en 1943, en pleine 2<sup>e</sup> guerre mondiale, pour s'engager à défendre les intérêts de professions qui prenaient de plus en plus d'importance et des parts de marché toujours plus grandes.

La nécessité de s'organiser était alors apparue impérieuse.





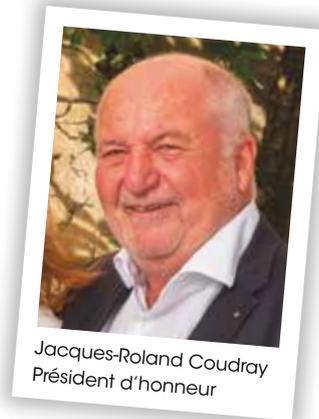
René Correvon  
Président d'honneur



André Buache  
Président



Marcel Delasoie  
Directeur



Jacques-Roland Coudray  
Président d'honneur

## ÉTAPES IMPORTANTES DE LA VIE DE LA FÉDÉRATION

**1943** C'est sous la Présidence d'Edouard Jacoud que se déroule la première assemblée des délégués de la FRMPP.

MM. Sartoretti, Dubey et Barberis lui succède ensuite avec une rotation de deux ans abandonnée en 1955.

**1953** Oscar Schwegler est nommé président de la commission d'examen de maîtrise pour la Suisse romande.

**1957** Pierre Colombara de Monthey est nommé président et Charles Gilliéron, secrétaire.

**1969** De nouveaux statuts sont approuvés.

**1970** Emile Culland de Villeneuve est élu à la Présidence de la FRMPP.

**1973** Arnaldo Bovera de Lausanne succède à M. Gilliéron en tant que secrétaire.

**1978** Jean-Pierre Umiglia de Lausanne reprend la présidence de la FRMPP.

**1984** René Correvon de Gimel est nommé à la présidence de la commission des examens de maîtrise.

**1987** Le secrétariat est transféré à Tolochenaz.

**1990** René Correvon est élu président de la FRMPP, Louis Marchina le remplace à la tête de la commission des examens de maîtrise et Norbert Parisod est le nouveau secrétaire.

**1991** Patrick Crausaz succède à Norbert Parisod en tant que secrétaire de la FRMPP.

**1993** Jacques-Roland Coudray chapeaute les commissions d'examen de maîtrise présidées respectivement par Aldo Bussi pour

la peinture et René Epiney pour le plâtre. La FRMPP célèbre ses 50 ans et invite ses membres à une croisière sur le Léman.

**1994** 1<sup>re</sup> session d'examen de maîtrise «plâtrier» après plus de 30 ans.

**2001** Jacques-Roland Coudray est élu à la présidence de la FRMPP.

**2002** Pierre-Yves Correvon reprend la présidence de la commission des examens de maîtrise «Peintre».

**2003** Marcel Delasoie est nommé secrétaire général de la FRMPP et le secrétariat déménage à Sion.

**2008** Denis Quaglia prend la présidence de la Commission des examens de maîtrise «Peintre».

**2010** André Buache est élu à la présidence de la FRMPP.

**2013** Année qui fera date dans l'histoire de notre association :

- la FRMPP change ses statuts;
- change de nom et passe à Fédération suisse romande des entreprises de plâtrerie-peinture;
- aménage dans des bureaux indépendants.

**2015** Nomination d'un président de la commission des examens de maîtrise «plâtrier» en la personne de Venance Bonvin.

**2017** La FREPP fait l'acquisition de ses bureaux, rue de la Dent-Blanche 8 à Sion.

**2018** Nous fêtons aujourd'hui ses 75 ans.



**Isabelle Moret a  
manifestement aimé la  
Cave des Amis, à Fully.**





**Un accueil  
à la hauteur**



**Amandine  
et sa magnifique voix**





Merci donc à tous ces pionniers et leurs successeurs à qui nous devons notre existence, à mes prédécesseurs, René Correvon et Jacques-Roland Coudray, ici présents ce soir, pour avoir développé la fédération romande et contribué à faire en sorte qu'elle soit ce qu'elle est aujourd'hui.

En 1948, la FRMPP c'était un total du bilan de Fr. 8 257,27. En 2003, de Fr. 220 000.- et en 2017, d'un million huit cent mille francs.

Mais la progression la plus remarquable de ce début de 21<sup>e</sup> siècle se situe au niveau de la formation supérieure pour laquelle nous avons chaque année la très grande satisfaction de remettre un diplôme de chef de chantier, contremaître et maîtrise à des dizaines de jeunes qui demain vont assurer la pérennité de nos belles professions.

Merci aussi à mes membres du comité :

- Olivier Berchten mon vice-président
- Gilles Perseghini pour Fribourg
- Flavio di Marco pour Neuchâtel
- Gjavit Halili pour Genève
- Gilles Granges pour le Valais
- Baptiste Monnard pour Vaud,
- ainsi que leur secrétaire respectif.

Merci évidemment à notre directeur, Marcel Delasoie qui, par son dynamisme et son engagement, a apporté, avec le soutien de ses fidèles, dévoués et précieux collaborateurs, Romy Hintz son adjointe depuis 10 ans, Xavier Saillen responsable du FREPP Info et de la formation depuis 8 ans et Francine Clavien, collaboratrice administrative depuis 3 ans, un extraordinaire développement à notre fédération par des prestations toujours plus importantes et appréciées.

**Franck Bouroullec, talent et rapidité d'exécution**

Merci enfin à vous tous ici présents de faire vivre notre fédération par votre participation fidèle et régulière à nos activités qui nous encourage à accentuer encore nos efforts dans ce sens pour vous, LES VRAIS PROS, et merci, pour terminer, à nos fournisseurs partenaires dont le précieux soutien a contribué à faire en sorte que cette fête romande de la plâtrerie-peinture soit une magnifique soirée et que vous en gardiez un lumineux souvenir.

Il me reste, pour clore cet unique moment d'officialité, à vous remercier, vous Mesdames, d'être là avec votre entrepreneur de mari, aujourd'hui, mais aussi tout au long de l'année pour le soutien indispensable que vous leur apportez.

Que cette soirée soit, pour vous tous ici présents, remplie de bonne humeur, de rire et de plaisir.

Et maintenant : cuisiniers, vignerons et artistes!

Faites-nous passer d'agréables moments et une mémorable soirée.»

Votre président, André Buache



**La compagnie LUMEN,  
un spectacle de haut vol**

Photos : Lindaphoto.ch



# COMMISSIONS

## **COMMISSION SUISSE POUR LE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET LA QUALITÉ - DÉLÉGUÉS FREPP**

- Gérard Anzenberger Réchy
- Claudio Muscianesi Verbier

## **COMMISSION SUISSE DE SURVEILLANCE DES CIE - DÉLÉGUÉS FREPP**

- Jean-Michel Chabloz Meyrin
- Pascal Guidetti Monthey
- Thomas Hilger Lausanne
- Philippe Voisard Le Locle

## **RÉDACTION «FREPP INFO»**

- André Buache (Prés.) Corcelles-près-Payerne
- Olivier Berchten Veyrier
- Ivan Boronat Renens
- Pierre-Jo Filippini Sion

## **PROMOTION PROFESSIONNELLE**

- Gianluca Caragnano Carouge
- Alexandre Dumas Le Châtelard
- Marc Droz Chézard-St-Martin
- Jean-Marc Jaquier Gland
- Claudio Muscianesi Verbier

## **COMMISSION AQ PLÂTRIER FORMATION PROFESSIONNELLE SUPÉRIEURE**

- Venance Bonvin (Prés.) Lens
- Stéphane Locatelli Carouge
- Stéphane Michelet Conthey
- Claudio Muscianesi Verbier
- Olivier Roy Montagny-près-Yverdon
- Christophe Sauter La Tour-de-Trême
- Philippe Voisard Le Locle
- Arnaud Zoppi Chexbres

## **COMMISSION AQ PEINTRE FORMATION PROFESSIONNELLE SUPÉRIEURE**

- Denis Quaglia (Prés.) Vouvry
- Nicolas Clément Praroman-Le Mouret
- Olivier Deagostini Colombier
- Flavio Di Marco Cortaillod
- Florian Lovey Orsières
- Daniel Malherbe Le Mont-sur-Lausanne
- Renato Mandola Carouge
- Baptiste Monnard Fenil-sur-Corsier
- Jean-Michel Savioz Sion
- Yannick Seramondi Versoix

## **COMMISSION INTERCANTONALE EFA**

- Daniel Matthey (Prés.) Colombier
- Gérard Anzenberger Réchy
- Stéphane Brosy Delémont
- Jean-Michel Chabloz Meyrin
- Carmin Ciaramella Lusser-Villars
- Conrad Glauser Moutier
- Stéphane Locatelli Carouge
- Jean-Louis Morand Bulle
- Claudio Muscianesi Verbier

## **COMMISSION DE RELECTURE EFA**

- Gérard Anzenberger Réchy
- Venance Bonvin Lens
- Claude Chollet Petit-Lancy
- Marc Droz Chézard-St-Martin
- Alexandre Dumas Le Châtelard
- André Dutoit L'Isle
- Renato Mandola Carouge
- Daniel Matthey Colombier

## COMMISSION INTERCANTONALE DES CIE

- Pascal Guidetti (Prés.) Monthey
- Jean-Michel Chabloz Meyrin
- Jean-Pierre Häusler Muntelier
- Stéphane Locatelli Carouge
- Mario Manzini Tolochenaz
- Thierry Marternini Romont
- Daniel Matthey Colombier
- Jean-Louis Morand Bulle
- Claudio Muscianesi Verbier
- Axel Perseghini Morens
- Pierre Righini Lausanne
- Daniel Roeslin Le Landeron
- Philippe Voisard Le Locle

## GROUPE DE SOUTIEN

### À LA SOLUTION DE BRANCHE ROMANDE DE LA PLÂTRERIE-PEINTURE

- Romy Hintz FREPP Sion
- Laurent Derivaz FREPP Fribourg
- Serge Jacquin FREPP Tolochenaz
- Antonio Martino FREPP Bösingén
- Amalia Massy FREPP Sion
- Laetitia Piergiovanni FREPP Hauterive
- Bernard Tissières SCIV Sion
- Tibor Menyhart SYNA Villars-sur-Glâne
- J. Ernesto Suarez SYNA Villars-sur-Glâne
- Fabrice Chaperon UNIA Nyon
- Armand Jaquier UNIA Fribourg
- Christine Michel UNIA Berne

## COMMISSION PATRONALE DE NÉGOCIATION

### CCT-SOR

- Marc-Olivier Blanc Lausanne
- André Buache Corcelles-près-Payerne
- Marcel Delasoie Sion
- Laurent Derivaz Fribourg
- Stéphane Ducommun La Chaux-de-Fonds
- Michel Ducommun Lausanne
- Bernard Erny Carouge
- Martin Gigon Delémont
- Gilles Granges Martigny
- Michel Monti Prilly
- Pascal Sallin Villaz-St-Pierre
- Fernand Sauthier Arzier
- Pascal Schwab (Prés.) Prêles

### COMITÉ CPP-SOR

#### Délégation patronale

- André Buache FREPP Corcelles-près-Payerne
- Daniel Clément FREPP Le Mouret
- Marcel Delasoie FREPP Sion
- Gilles Granges FREPP Martigny
- Bernard Erny SO-GE Genève
- Stéphane Ducommun FRECEM La Chaux-de-Fonds
- Pascal Schwab FRECEM Prêles

#### Secrétariat

- Daniel Bornozy FRECEM Le Mont-sur-Lausanne
- Nathalie Bocherens FRECEM Le Mont-sur-Lausanne

#### Délégation syndicale

- Loïc Dobler SYNA Delémont
- Thierry Lambelet SYNA Lausanne
- Tibor Menyhart SYNA (Prés.) Villars-sur-Glâne
- Serge Aymon UNIA Ayent
- Aldo Ferrari UNIA Berne
- Armand Jaquier UNIA Fribourg

# EN VENTE

## OUVRAGES EN VENTE AUPRÈS DU SECRÉTARIAT DE LA FREPP

	<i>Prix membre</i>
Technique de décoration à l'ancienne	55.00
Abécédaire des papiers peints	25.00
Vocabulaire des termes techniques «Peinture, vernis et leur application»	25.00
Dénomination d'éléments de construction	15.00
Technologie peinture Tome I	20.00
Technologie pour peintre Le savoir en couleur (AVA COLOR)	90.00
Norme SIA 118/257 (fr. ou all.)	30.00
Norme SIA 257 (fr. ou all.)	60.00
Fiche technique CAN Qualités des surfaces	10.00
Série de prix (version informatique) (peinture, plâtrerie et isolation périphérique) (à commander sous <a href="http://www.frepp.ch">www.frepp.ch</a> )	100.00

## EN VENTE AUPRÈS DE VOTRE SECRÉTARIAT CANTONAL

Série de prix (version papier) (peinture, plâtrerie, isolation périphérique)	
la pièce	80.00
les 3	200.00
Dossier de formation pour les apprentis (A voir auprès des cantons)	

Tous ces prix s'entendent hors taxes sans frais de port.

# TEAM



**MARCEL DELASOIE**

Directeur

Tél. : 027 322 52 62  
Fax : 027 322 24 84  
E-mail : [marcel.delasoie@frepp.ch](mailto:marcel.delasoie@frepp.ch)



**ROMY HINTZ**

Adjointe de direction

Tél. : 027 322 52 64  
Fax : 027 322 24 84  
E-mail : [romy.hintz@frepp.ch](mailto:romy.hintz@frepp.ch)



**XAVIER SAILLEN**

Responsable d'édition et formation

Tél. : 027 322 52 66  
Fax : 027 322 24 84  
E-mail : [xavier.saillen@frepp.ch](mailto:xavier.saillen@frepp.ch)



**FRANCINE CLAVIEN ALBRECHT**

Collaboratrice

Tél. : 027 322 52 60  
Fax : 027 322 24 84  
E-mail : [francine.clavien@frepp.ch](mailto:francine.clavien@frepp.ch)

## FREPP

Rue de la Dent-Blanche 8, 1950 Sion

Tél. : 027 322 52 60  
E-mail : [info@frepp.ch](mailto:info@frepp.ch)

# LES ASSOCIATIONS MEMBRES DE LA FREPP



## **Association des maîtres plâtriers et peintres du canton de Fribourg**

c/o Union patronale du canton de Fribourg  
Rue de l'Hôpital 15 • CP 1552 • 1701 Fribourg  
Tél. secrétariat : 026 350 33 00  
l.derivaz@unionpatronale.ch • www.afmmp.ch  
Président : Daniel Clément  
Secrétaire patronal : Laurent Derivaz



**GYPSERIE PEINTURE GENÈVE**

## **Chambre syndicale des entrepreneurs de gypserie, peinture et décoration du canton de Genève**

c/o FER Genève  
Rue de St-Jean 98 • CP 5278 • 1211 Genève 11  
Tél. secrétariat : 058 715 32 11  
gpg@fer-ge.ch • www.gpg.ch  
Président : Olivier Berchten  
Secrétaire patronal : Nathalie Bloch



## **Association cantonale neuchâteloise des entreprises de plâtrerie-peinture**

Rouges-Terres 61 • 2068 Hauterive  
Tél. secrétariat : 079 850 36 02  
info@anepp.ch • www.anepp.ch  
Président : Flavio Di Marco  
Secrétaire patronale : Laetitia Piergiovanni



## **Association valaisanne des maîtres plâtriers-peintres**

c/o Bureau des Métiers  
Rue de la Dixence 20 • CP 141 • 1950 Sion  
Tél. secrétariat : 027 327 51 41  
amalia.massy@bureaudesmetiers.ch • www.avmmp.ch  
Président : Gilles Granges  
Secrétaire patronale : Amalia Massy

## **entrepreneurs!** fédération vaudoise

### **Groupe vaudois des entreprises de plâtrerie et peinture**

c/o Fédération vaudoise des entrepreneurs  
Route Ignace Paderewski 2 • CP • 1131 Tolochenaz  
Tél. secrétariat : 021 632 12 10  
SecretariatsPatronaux@fve.ch • www.gvepp.ch  
Président : Baptiste Monnard  
Secrétaire patronal : Serge Jacquin

# COMITÉ

## **COMITÉ FREPP (2014-2018)**

**Président** : **André Buache**

### **FRIBOURG**

Membre : Gilles Perseghini  
Secrétaire : Laurent Derivaz

### **GENÈVE**

Président : Olivier Berchten  
(*vice-président FREPP*)  
Membre : Gjavit Halili  
Secrétaire : Nathalie Bloch

### **NEUCHÂTEL**

Président : Flavio Di Marco  
Secrétaire : Laetitia Piergiovanni

### **VALAIS**

Président : Gilles Granges  
Secrétaire : Amalia Massy

### **VAUD**

Président : Baptiste Monnard  
Secrétaire : Serge Jacquin

### **SECRETARIAT**

Directeur : Marcel Delasoie  
Adj. de direction : Romy Hintz





